



Institut des comptes nationaux

MISE À JOUR DE L'ÉTUDE SUR LA FILIÈRE BOVINE

DÉCEMBRE 2013

OBSERVATOIRE DES PRIX

Mise à jour de l'étude sur la filière bovine

Table des matières

Introduction	3
1. Importance et caractéristiques de la filière bovine	4
1.1. Généralités	4
1.2. La situation économique et financière de l'éleveur bovin	8
1.2.1. Coûts et recettes issus des données comptables	8
1.2.2. Évolution des principaux postes de coûts	12
1.2.3. Évolution du prix des carcasses	15
2. Les différents maillons de la filière bovine	17
2.1. La filière bovine : présentation schématique	17
2.2. Poids économique et rentabilité des différents maillons de la filière bovine	19
2.2.1. Fabricants d'aliments composés pour animaux (NACE 10.91)	19
2.2.2. Marchands de bétail (NACE 46.231)	22
2.2.3. Abattoirs et ateliers de découpe (NACE 10.11)	22
2.2.4. Commerce de détail (NACE 47.11)	24
3. Évolution des prix à la consommation de la viande de bœuf en Belgique et dans les principaux pays voisins	28
3.1. Comparaison des prix à la consommation de la viande de bœuf en Belgique et à l'étranger	28
3.2. Évolution des prix à la consommation des différents types de viande de bœuf en Belgique	30
3.3. Évolution du prix moyen du faux-filet selon le distributeur	31
4. Analyse de la transmission des prix de la filière bovine	33
5. Conclusions	37

INTRODUCTION

Ces dernières années, les filières bovine, laitière et porcine ont dû faire face à d'importantes hausses des prix de l'alimentation animale. Les bénéfices générés par la production animalière n'ont en revanche pas connu d'augmentation analogue, si bien que la rentabilité des agriculteurs concernés a par moments été mise à mal.

A l'initiative de la ministre de l'Agriculture compétente en la matière, Madame Laruelle, il a été décidé de mettre à jour les études préalablement réalisées sur le secteur bovin, laitier et porcin, dans cet ordre précis.

Afin de mettre à jour l'étude intitulée « Analyse des coûts et prix des différents maillons du processus de production de viande bovine » de février 2009¹, nous avons non seulement procédé à une mise à jour des données statistiques, mais une série de réunions bilatérales ont également été organisées par l'Observatoire des prix avec les représentants de tous les maillons de la filière de l'élevage bovin².

La note actualisée se présente comme suit:

Dans le premier chapitre, l'importance générale du secteur de l'élevage bovin est évoquée, avec une attention particulière pour la situation financière de l'éleveur, le premier maillon du secteur.

Dans le deuxième chapitre, le fonctionnement du secteur bovin en Belgique fait l'objet d'un éclairage. Dans ce cadre, l'accent est à nouveau mis sur l'aspect économique et sur les marges des différents maillons de la filière.

Le chapitre suivant se concentre sur l'évolution des prix à la consommation pour la viande de bœuf en Belgique et dans les pays voisins. Les questions suivantes y sont abordées: les prix à la consommation de la viande de bœuf évoluent-ils différemment en Belgique? De quelle façon les prix à la consommation des différents types de viande de bœuf évoluent-ils en Belgique? Dans quelle mesure existe-t-il en Belgique une tarification différente en fonction du type de distributeur?

Dans le quatrième chapitre, nous abordons de façon simplifiée le mécanisme de transmission des prix à travers l'ensemble de la filière. Nous analysons la mesure dans laquelle l'évolution du prix à la consommation de la viande de bœuf a suivi celle des différentes composantes de son prix de revient.

Enfin, nous formulons les principales conclusions de cette étude.

Parallèlement à la mise sur pied de la présente étude, la concertation de la filière bovine a pris l'initiative de conclure un accord interprofessionnel (AIP) sous la coprésidence de Comeos et de la FWA. Le document intitulé « Accord interprofessionnel (AIP) de la filière bovine concernant la prise en compte des variations excessives des prix de l'alimentation animale dans les négociations commerciales » a été signé par tous les maillons de la filière le 29 janvier 2013. Ensuite, en collaboration avec le SPF Économie, une procédure d'alarme a été élaborée afin de permettre de réunir les acteurs de la filière en cas de nécessité de concertation. Les résultats de ces consultations sont repris en annexe.

¹ SPF Économie, «Analyse des coûts et prix des différents maillons du processus de production de viande bovine», février 2009, http://statbel.fgov.be/fr/binaries/study_meat_fr_tcm326-73333.pdf.

² Boerenbond, Algemeen Boerensyndicaat (ABS - syndicat général des agriculteurs), Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA), APFACA (association professionnelle des fabricants d'aliments composés pour animaux), FEBEV (fédération belge de la viande), Comeos (fédération du commerce et des services) et représentants des autorités flamandes et wallonnes.

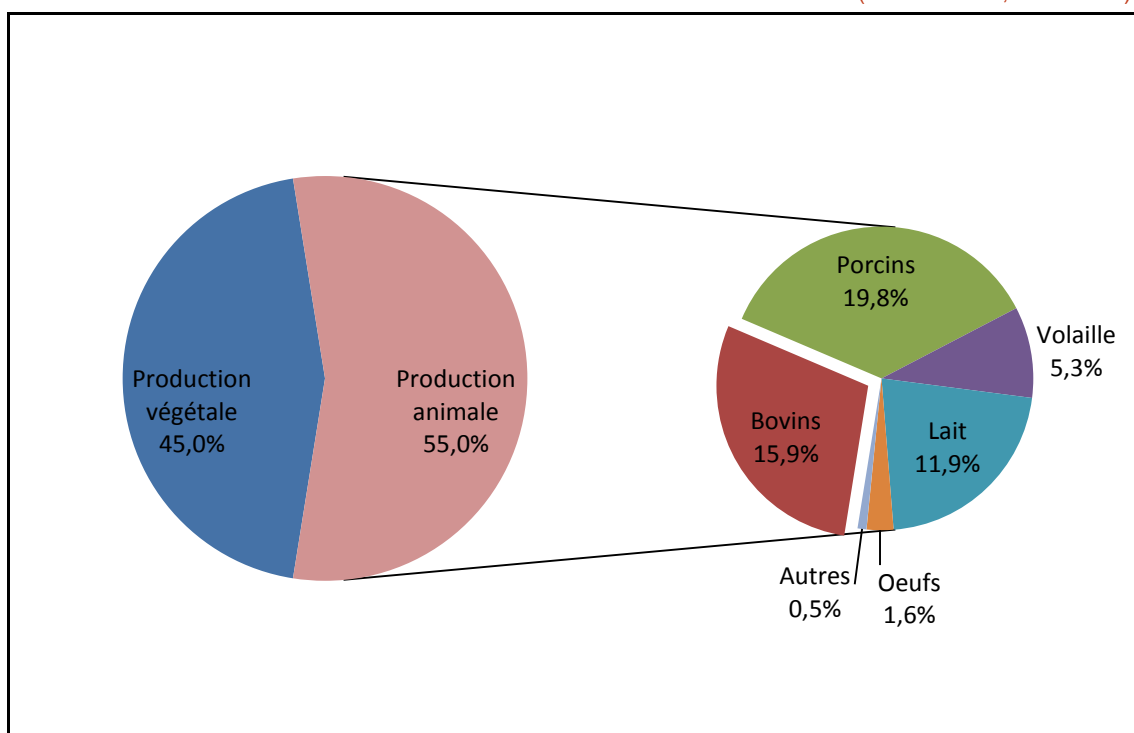
1. Importance et caractéristiques de la filière bovine

1.1. Généralités

Depuis des années, le secteur de la viande bovine constitue une branche importante de la production agricole belge. Au cours de la période 2008-2012, la valeur de la production représentait en moyenne un peu plus de 1,1 milliard euro, soit 15,9 % de la valeur totale de la production de l'agriculture belge. 57 % de la valeur de la production est réalisée en Région flamande, contre 43 % en Région wallonne. En raison du caractère négligeable de la production dans la Région de Bruxelles-Capitale, cette étude ne portera que sur la Région flamande et la Région wallonne³.

Graphique 1 Répartition de la valeur de la production moyenne dans l'agriculture belge

(Prix de base⁴, 2008-2012)



Source : SPF Économie, DGSIE

En 2012, la Belgique comptait 22 993 exploitations bovines⁵ avec un cheptel total de 2,5 millions de bêtes⁶. Entre 2000 et 2012, le cheptel bovin a baissé de 18,3 % alors que le nombre d'exploitations bovines a chuté de plus de 40 %. En 2012, la diminution du cheptel d'une année à l'autre (-3 % par rapport à 2011) est légèrement moins marquée

³ Ces résultats sont issus de la DGSIE (SPF Économie), sur la base de ses propres données et de données fournies par les régions.

⁴ Les résultats sont calculés par rapport au coût des facteurs (ou prix de base), en tenant compte des subventions directes et des taxes directes.

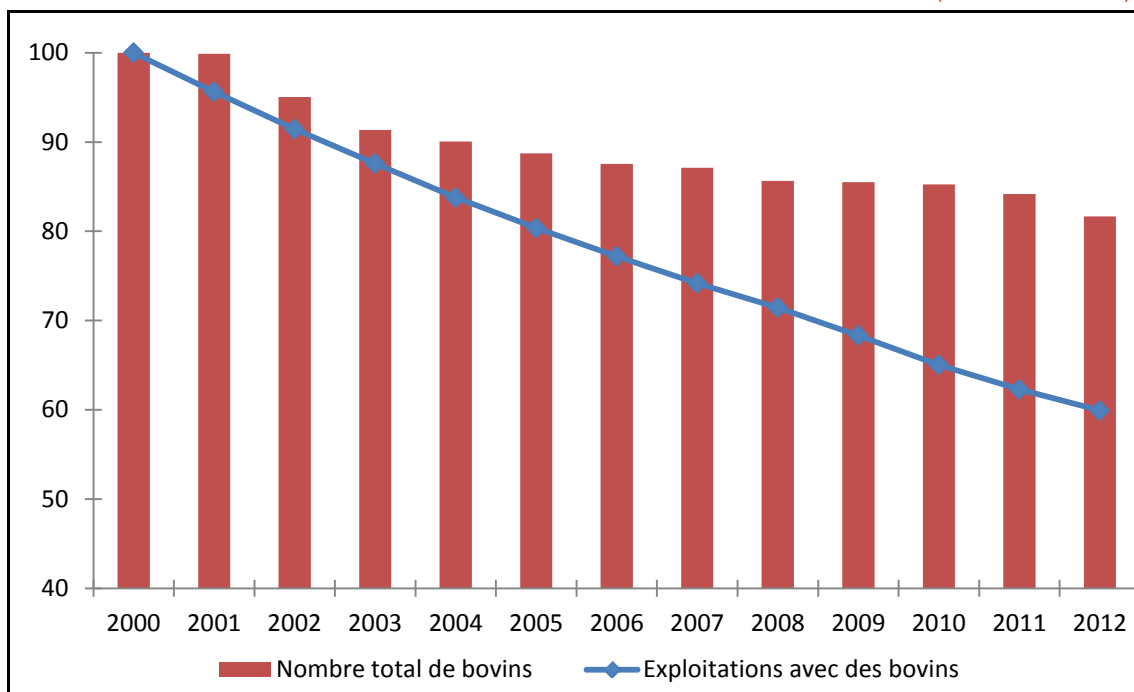
⁵ Les éleveurs de bovins peuvent se concentrer sur les bovins de moins d'un an (veaux destinés à l'abattoir ou non), les bovins âgés entre un et deux ans (destinés à l'engraissement ou à d'autres finalités), ou sur les bovins de deux ans et plus (principalement des vaches laitières et des vaches allaitantes, mais également des génisses ou des jeunes vaches qui ont vêlé pour la première fois).

⁶ 30 % des bovins ont moins d'1 an, 20 % ont entre 1 et 2 ans et 50 % ont deux ans ou plus.

que la diminution du nombre d'exploitations bovines (-4 %). Le nombre moyen de bovins par exploitation a augmenté, de 79 bêtes en 2000 à 108 bêtes⁷ en 2012, soit une augmentation de 37 % (2,6 % par an).

Graphique 2 Cheptel et nombre d'exploitations en Belgique

(Indice 2000 = 100)



Source : SPF Économie, DGSIE

Le cheptel bovin en Belgique est réparti en nombre de manière équivalente entre la Flandre et la Wallonie. Une différence est toutefois observée au niveau de sa composition. Alors que le cheptel bovin wallon est davantage composé de vaches allaitantes, le cheptel bovin flamand compte davantage de vaches laitières et d'animaux destinés à l'abattage (veaux, vaches d'1 an à moins de 2 ans et génisses)⁸.

Sur base des chiffres du VLAM (Office flamand d'agro-marketing), il s'avère que le consommateur belge a acheté en 2012 en moyenne 32 kg de viande pour sa consommation domestique (dont la volaille et le gibier), contre 33 kg en 2005. La proportion de viande de bœuf et de veau pour la consommation domestique de viande a diminué ces dernières années : elle s'élevait à 30,3 % en 2012, alors qu'elle était de 33,1 % en 2005⁹. Les bilans d'approvisionnement de la DGSIE laissent apparaître que la consommation brute de viande (y compris la volaille et le gibier, mais aussi en tenant compte des produits transformés, ainsi que des pertes dans la filière et pas uniquement de la consommation domestique) représentait 90 kg/habitant en 2010 en Belgique, alors que ce niveau atteignait 96 kg/habitant en 2005. La proportion de viande de bœuf et de veau est passée de 21 % en 2005 à 20 % en 2010. Tant les statistiques les plus récentes du VLAM que celles de la DGSIE indiquent que la consommation de viande

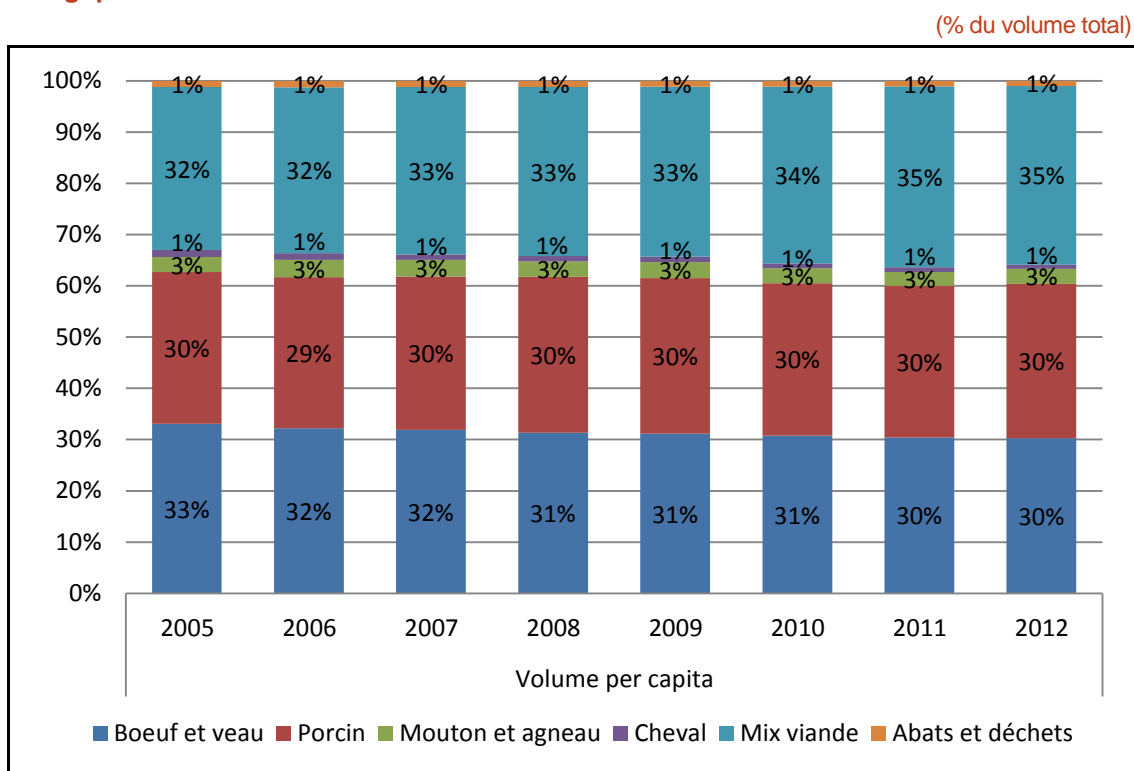
⁷ La superficie des exploitations bovines belges est inférieure à la moyenne des 27 États membres de l'UE. Nos exploitations comptent en revanche en moyenne davantage de bovins dans leur cheptel (RICA, « EU Beef farms report 2012 », CE, 2013.)

⁸ Voir annexes 1, 2 et 3.

⁹ La proportion de la viande de bœuf et de veau fraîche dans le budget que les ménages consacrent aux denrées alimentaires et aux boissons (un poste qui fait lui-même l'objet d'une diminution dans le budget total des ménages) est passée de 5,5 % en 1998 à 3,3 % en 2012.

par habitant en Belgique diminue, de même que la proportion de viande de bœuf. Au niveau européen également, une diminution de la consommation de viande de bœuf par habitant peut être observée (-3 % entre 2005 et 2009¹⁰), alors qu'une stabilisation est observée au niveau mondial. Dans ce cadre, il est intéressant de souligner l'augmentation de la consommation de viande de bœuf au Brésil et en Chine, de respectivement 5 % et 12 % entre 2005 et 2009 (une tendance à la hausse est également observable à long terme). En outre, de par l'augmentation de la population mondiale, la demande mondiale totale de viande de bœuf augmente elle aussi.

Graphique 3 Proportion des types de viande dans la consommation domestique en Belgique¹¹



Source : GfK Panel Services Benelux via le Vlam

Il ressort des chiffres du VLAM que les grandes surfaces et les supermarchés¹² représentent 42 % de la viande de bœuf fraîche vendue¹³. Un peu plus qu'un quart de la viande de bœuf fraîche est achetée en magasins spécialisés ou chez le boucher (28 % du volume total vendu). La viande de bœuf restante est vendue par le biais des supermarchés de proximité¹⁴ (environ 18 %), les hard discounters¹⁵ (6 %) et les autres points de vente (dont les marchés et les fermes). La proportion des hard discounters

¹⁰ Food and Agriculture Organisation (FAO), "Statistics at FAO", <http://www.fao.org/statistics/en/>

¹¹ Le graphique est fondé sur les données rassemblées par GfK Panel Services Benelux (bureau d'études de marché). Le bureau a notamment analysé la consommation domestique de denrées alimentaires auprès de 4.000 ménages belges.

¹² Carrefour Hyper/Market/GB, Delhaize le Lion, Colruyt, Makro, Cora, Match et Champion

¹³ Pour cette raison, on se concentrera sur les supermarchés dans la suite de l'étude (et pas sur les boucheries).

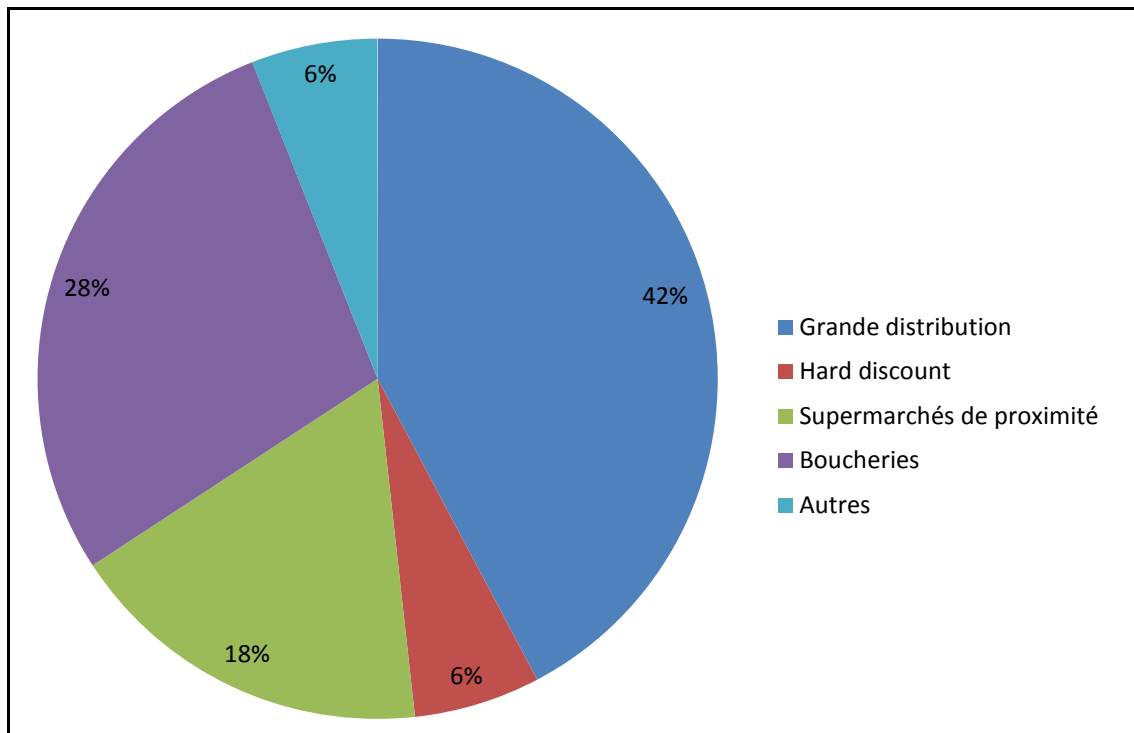
¹⁴ Dont Carrefour Express, Proxy Delhaize, Okay.

¹⁵ Lidl et Aldi.

dans la vente de viande en général a augmenté de façon ininterrompue au fil des ans. Au cours de cette même période, ce sont surtout les bouchers qui ont connu une baisse de leur part de marché.

Graphique 4 Vente de viande de bœuf fraîche via les différents canaux de distribution en Belgique

(% du volume total vendu, 2012)



Source : GfK Panel Service via VLAM

Enfin, en Belgique, les exportations totales de viande de bœuf sont passées de 522 millions euro en 2000 à 701 millions euro en 2012 (dont 76 % de viande fraîche¹⁶). La viande de bœuf belge est essentiellement exportée vers d'autres pays européens, si bien que moins de 1 % de la valeur totale des exportations en 2012 est destiné aux pays tiers (hors UE27, essentiellement de la viande surgelée). À titre de comparaison, pour l'ensemble de l'Union européenne, la proportion des exportations vers les pays tiers pour la même période s'élevait à 11 %¹⁷. Au cours de cette période, un excédent commercial

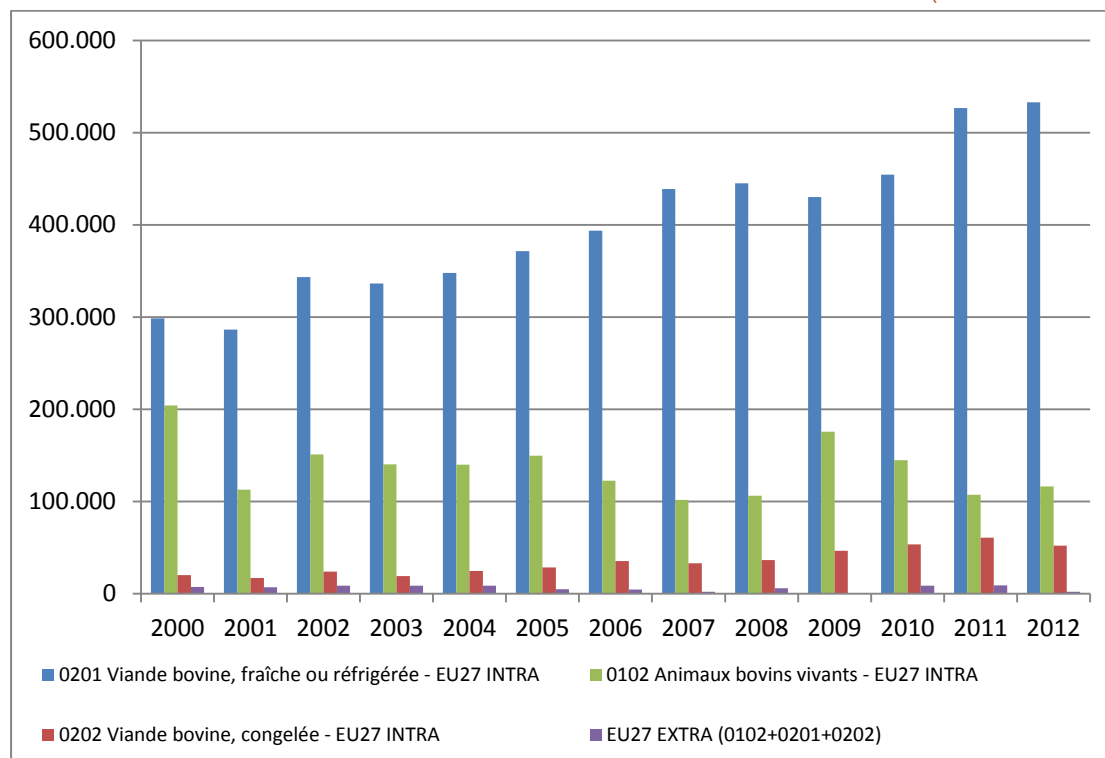
¹⁶ Tandis que les exportations de viande fraîche exprimées en valeur ont augmenté de 78 % entre 2000 et 2012, la croissance du volume n'a atteint que 25 %.

¹⁷ En 2012, les principales destinations d'exportation extra-communautaire des États membres étaient : la Turquie, la Russie, le Liban, l'Algérie, la Croatie et la Suisse, dans des proportions respectives de 29,2 %, 16,7 %, 6,6 %, 6,2 %, 5,7 % et 5,6 % du total des exportations de l'Union européenne. Ce sont toutefois la Turquie, la Russie, l'Algérie et la Suisse qui ont contribué le plus à l'augmentation des exportations totales hors UE27 entre 2005 et 2012 (+189 %). L'Allemagne et la France sont les principaux fournisseurs de ces pays : l'Allemagne vers la Russie et la Suisse et la France vers la Turquie et l'Algérie. La France a en outre réussi à accroître son poids sur la scène européenne au niveau des exportations totales vers ces pays. L'Allemagne y est également parvenue pour ses exportations en Suisse, mais pas vers la Russie, où sa part de marché a diminué au profit de la Lituanie, de la Pologne et du Danemark.

a été enregistré chaque année en Belgique (383 millions euro en 2012¹⁸). Vis-à-vis les pays tiers, la Belgique a connu de faibles déficits commerciaux à partir de 2005, alors que l'Union européenne dans son ensemble a enregistré de nouveaux excédents commerciaux à partir de 2011. La Belgique ne parvient pour l'instant toujours pas à exporter davantage de viande de bœuf vers les nouvelles niches de croissance en dehors de l'Union européenne.

Graphique 5 Exportations totales belges de viande de bœuf belge

(En milliers d'euro)



Source : Banque Nationale de Belgique

1.2. La situation économique et financière de l'éleveur bovin

1.2.1. Coûts et recettes issus des données comptables¹⁹

Nous ne disposons pas de données agrégées sur les coûts et les recettes de la filière bovine en Belgique. Le département Agriculture et pêche de la Région flamande et la Direction de l'analyse économique agricole de la Région wallonne disposent toutefois chacune de leurs propres statistiques, dont les méthodologies diffèrent les unes des autres. Les deux institutions ont publié des chiffres pour la période 2006-2011²⁰. Des

¹⁸ L'importation en valeur de viande de bœuf a plus que doublé entre 2000 et 2012 (118 millions euro en 2000 contre 318 millions euro en 2012). C'est l'importation de bovins vivants qui a augmenté le plus au cours de cette période (+272 %, contre +136 % pour la viande de bœuf fraîche et +167 % pour la viande de bœuf surgelée).

¹⁹ Les définitions des différents postes de coûts et de recettes sont présentées en annexe, ainsi que les données détaillées des résultats comptables.

²⁰ Pour la Flandre, les données sont issues du rapport « Economische resultaten van de Vlaamse land-en tuinbouw » (*Résultats économiques de l'agriculture et de l'horticulture en Flandre*), département Agriculture et pêche, 2011-2012. Pour la Wallonie, les données sont issues du rapport « Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2010-2011 », Service public de Wallonie, 2012. Les définitions des postes de coûts se trouvent en annexe.

calculs supplémentaires ont été effectués par la Région wallonne et la Région flamande spécialement pour ce rapport.

Les fermes spécialisées dans l'engraissement sont essentiellement établies en Flandre, alors que l'élevage est davantage une spécialité wallonne. Eu égard aux différentes spécialisations par Région, la structure des coûts varie elle-aussi. Les exploitations bovines spécialisées sont en outre également actives dans d'autres secteurs d'exploitation (dont la culture des céréales). Les coûts et les recettes y afférents ont été inclus dans l'analyse.

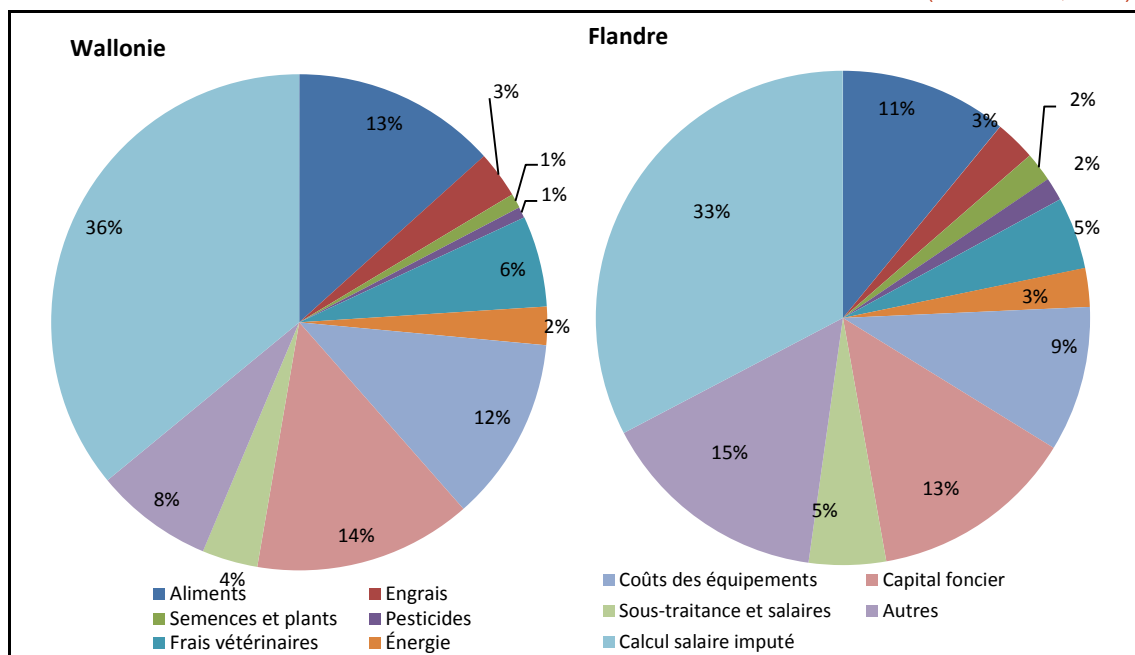
Les coûts totaux se composent essentiellement du capital foncier (terres et bâtiments, 13 à 14 %) et des coûts de l'alimentation animale. Ceux-ci constituent la partie principale des coûts variables. La part des frais de l'alimentation animale dans les coûts totaux s'élève à 13 % pour les entreprises wallonnes et à 11 % pour les entreprises flamandes. En ce qui concerne les autres coûts, citons les engrais chimiques et les semences, qui représentent plus de 4 % des coûts totaux. La proportion des produits phytosanitaires n'atteint quant à elle pas les 2 %. En raison de la spécificité de la race Blanc Bleu Belge, les dépenses en matière de soins vétérinaires sont également relativement élevées : ce poste de coût représente 5 % des coûts totaux en Flandre et 6 % en Wallonie. Les coûts énergétiques, le travail réalisé par des tiers et les coûts d'équipement représentent respectivement 2 à 3 %, 4 à 5 % et 9 à 12 % des coûts totaux.

Le coût imputé au travail familial a une grande influence sur la rentabilité des exploitations bovines. En effet, ce poste reprend environ un tiers des coûts totaux dans les deux Régions.

En Flandre, 15 % des coûts totaux figurent dans le poste autres, qui comprend notamment les coûts provenant d'autres activités (par exemple, les coûts d'investissement dans l'énergie verte), et les assurances. En Wallonie, ce poste représente seulement 8 % des coûts totaux.

Graphique 6 Structure des coûts des exploitations bovines spécialisées

(2006 – 2011, en %)

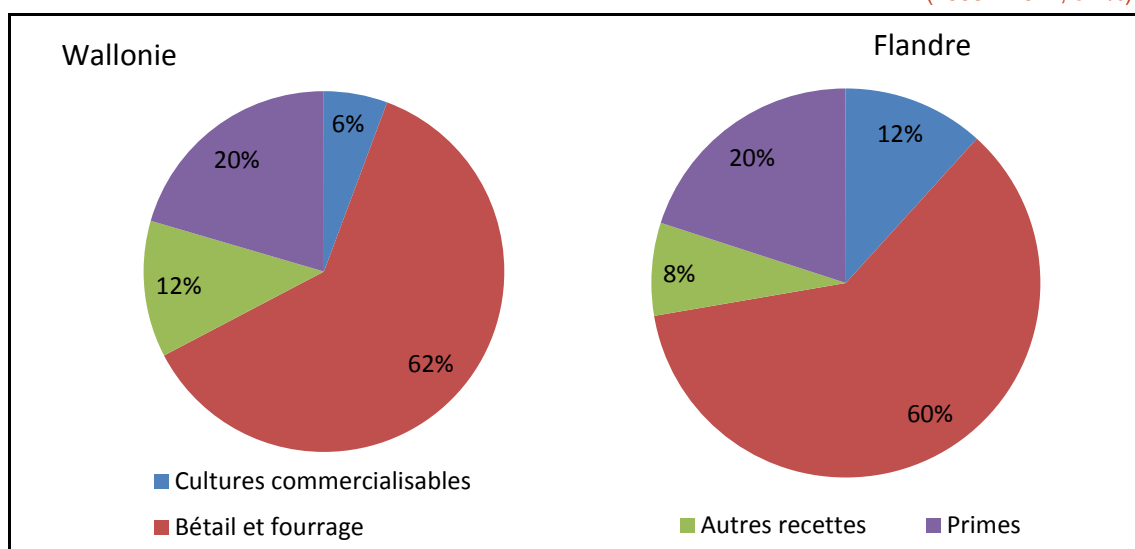


Sources : Région flamande et Région wallonne

Les exploitations bovines spécialisées en Flandre et en Wallonie réalisent environ 60 % de leurs recettes totales par la vente de bovins et de cultures fourragères. Environ 20 % des recettes se composent de primes, notamment octroyées dans le cadre de la politique agricole commune (paiement unique et aide à la vache allaitante sur la base du quota de vaches allaitantes²¹ par exploitation)²². En Wallonie, davantage de recettes sont générées à partir des autres branches de l'exploitation (sous autres recettes), alors qu'en Flandre, la vente de cultures commercialisables est relativement importante.

Graphique 7 Structure des recettes des exploitations bovines spécialisées

(2006 – 2011, en %)



Sources : Région flamande et Région wallonne

En se basant sur les statistiques des Régions, il est possible d'évaluer la situation financière des exploitations bovines spécialisées²³. Les calculs effectués pour la période 2006-2011 se basent sur les données comptables des exploitations bovines spécialisées, dont les résultats sont extrapolés à l'ensemble de la population. Le tableau ci-dessous donne un aperçu détaillé des dépenses et des recettes des exploitations bovines entre 2006 et 2011. Pour 2011, les chiffres publiés par la Région flamande sont encore provisoires.

²¹ Nombre maximal de bovins femelles pour lequel un agriculteur peut obtenir une prime annuelle à la vache allaitante.

²² Le 26 juin 2013, la Commission européenne, le Conseil européen et le Parlement européen ont conclu un accord global sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC). Cette nouvelle PAC entrera partiellement en vigueur en 2014. L'accord politique sera traduit de façon définitive au cours des prochains mois en textes législatifs. La possibilité serait toujours offerte aux États membres d'octroyer individuellement une aide associée à certains secteurs, tels que celui de la viande bovine.

²³ Il convient de souligner dans ce cadre que les exploitations bovines spécialisées dans l'élevage et la viande peuvent également effectuer des activités supplémentaires dont les coûts et les recettes ne peuvent pas être distingués de ceux des activités principales.

Graphique 8 Résultats comptables des exploitations bovines spécialisées

(2006 – 2011, en euro/ha)



Sources : Région flamande et Région wallonne

Les graphiques laissent apparaître des coûts totaux et des recettes totales bien supérieurs en Flandre qu'en Wallonie (3 254 euro/ha et 3 611 euro/ha pour la Flandre en 2011 contre 1 686 euro/ha et 1 901 euro/ha pour la Wallonie). L'élevage bovin a ainsi un caractère bien plus intensif en Flandre, où les coûts et les recettes par hectare sont donc bien plus élevés.

Entre 2006 et 2011, les recettes totales ont augmenté de 19 % en Flandre, alors que les coûts totaux (à l'exception du travail familial) ont connu une forte augmentation (30 %).

En Wallonie, les coûts ont également augmenté plus rapidement que les recettes sur la période étudiée. Les recettes y ont augmenté de 1 %, alors que les coûts totaux ont augmenté de 16 %.

Ces recettes en Flandre et en Wallonie sont suffisantes pour couvrir les frais d'exploitation, mais ne suffisent pas pour pouvoir rémunérer le travail familial. Le résultat net qui tient compte du salaire propre présente dès lors un déficit sur l'ensemble de la période visée. En Flandre, c'est en 2008 que la situation financière a été la plus préoccupante. Le déficit s'est ensuite réduit quelque peu en 2009 et 2010 mais le déficit est reparti légèrement à la hausse en 2011. L'année 2008 a également été la plus mauvaise en Wallonie. En revanche, le déficit était encore plus élevé en 2011. Sur la base d'une extrapolation, il s'avère que la situation financière en 2012 était moins négative qu'en 2011 en Flandre, tandis qu'en Wallonie, la perte s'est accentuée.

Les calculs de la Région flamande indiquent également de grandes divergences en matière de revenu entre les différentes exploitations spécialisées. Seuls 5 % des entreprises sont parvenues en 2011 à rémunérer intégralement le travail familial²⁴.

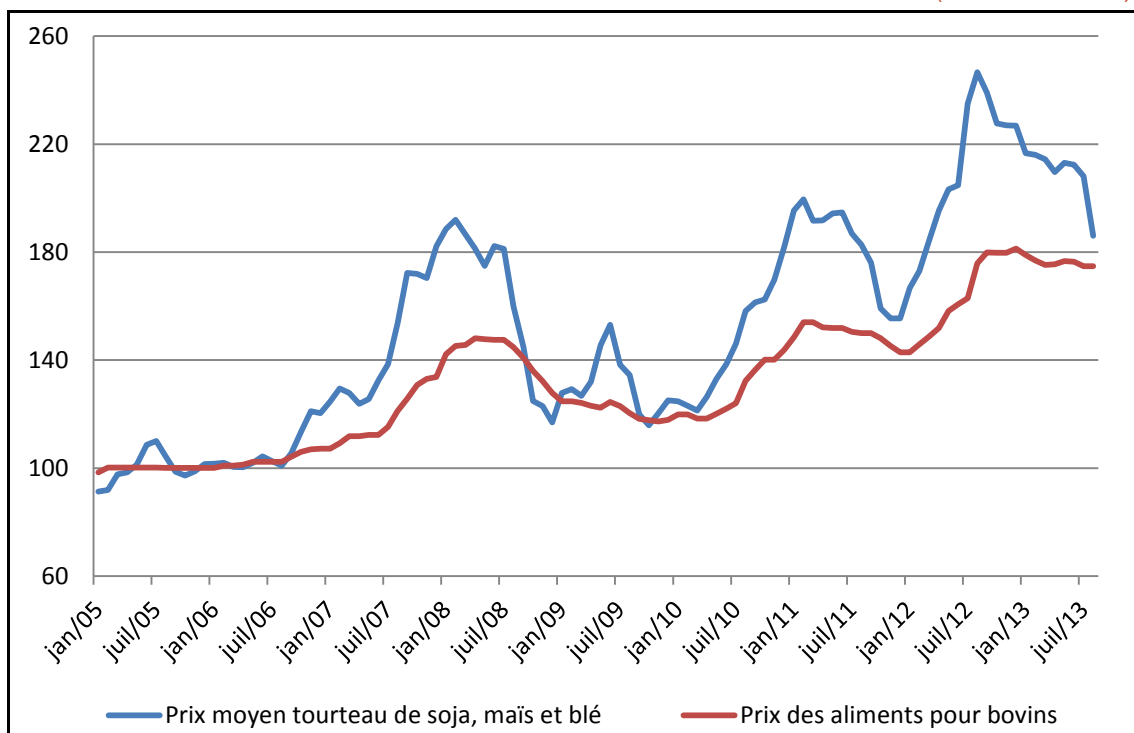
1.2.2. Évolution des principaux postes de coûts

Le coût des aliments concentrés, un des principaux postes de coûts variables, est extrêmement tributaire des prix des matières premières qui le composent (le tourteau de soja, le maïs et le blé sont notamment utilisés pour produire cet aliment). Après le pic de 2008, sous l'influence de la baisse des prix des cultures agricoles, un recul du prix de l'alimentation pour animaux a été enregistré. Cette baisse a pris fin mi-2010: sous l'impulsion des cotations des matières premières, dont le prix est reparti à la hausse, le prix du concentré a repris sa courbe ascendante. Il n'a cessé d'augmenter depuis lors. Après la stabilisation tarifaire au cours de la première moitié de l'année 2011, les prix ont à nouveau connu une augmentation à partir du début de l'année 2012. En décembre 2012, le prix des aliments concentrés atteignait un pic, avant de connaître une légère diminution au cours des sept premiers mois de 2013 (à l'exception des légères augmentations d'avril et de mai). Mi-2013, les aliments ont coûté presque 80 % de plus qu'en 2005. Nous observons une certaine corrélation entre les évolutions des prix des aliments concentrés et des matières premières entrant dans leur composition.

²⁴ Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet à l'annexe 6.

Graphique 9 Evolution des prix des aliments concentrés et du prix moyen²⁵ du tourteau de soja, du maïs et du blé

(Indice 2005 = 100)



Sources : APFACA, FMI

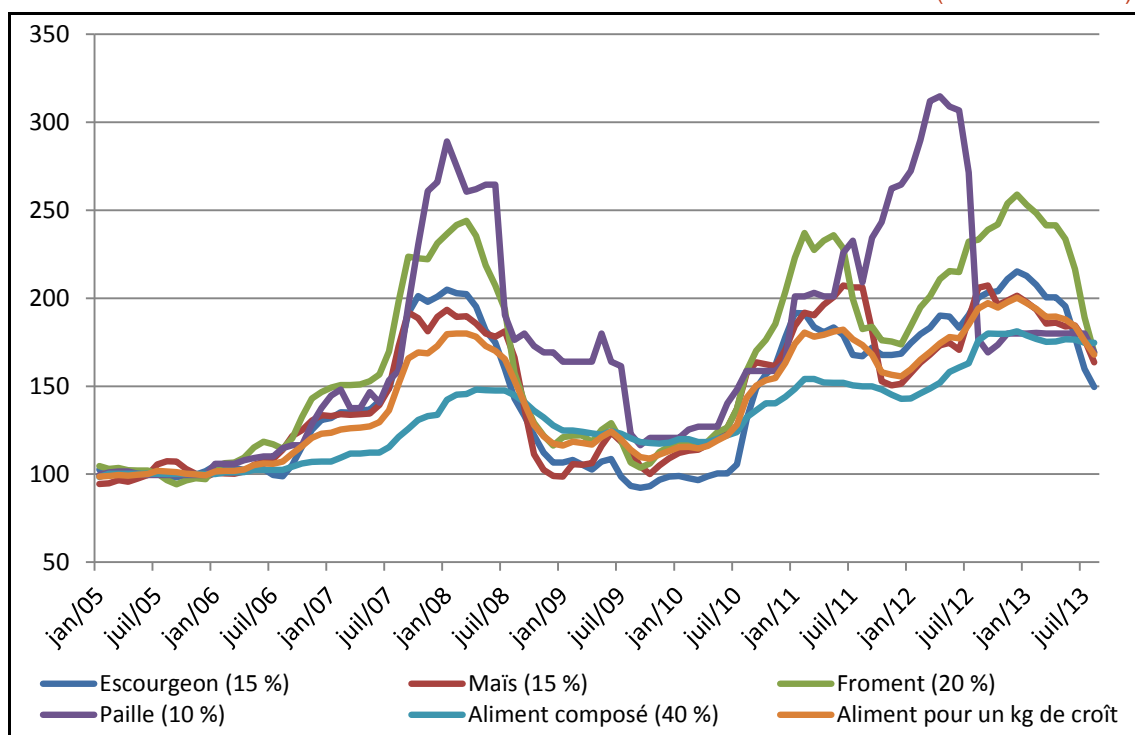
Le graphique 10 permet d'analyser autrement l'évolution du coût des aliments pour animaux. Ce graphique montre ainsi l'évolution des prix de la ration alimentaire nécessaire pour assurer la croissance d'un kilo de viande de bœuf. La composition de la ration alimentaire est fournie par la Commission européenne : 40 % d'aliments concentrés, 20 % de blé, 15 % d'orge, 15 % de maïs et 10 % de paille²⁶. Calculé de cette manière, le coût de l'alimentation pour l'élevage bovin a augmenté de près de 68 % entre 2005 et août 2013.

²⁵ Il s'agit d'une moyenne arithmétique.

²⁶ Cette méthode de calcul et de présentation est également utilisée dans la procédure d'alarme de l'AIP de la concertation de la filière (voir annexe 8).

Graphique 10 Evolution du prix de l'alimentation pour l'élevage bovin et de ses composants

(Indice 2005 = 100)



Sources : APFACA, CE, FMI, SPF Économie, DGSIE

L'évolution des autres postes de coûts importants peut être analysée de façon approximative au moyen de statistiques sur les prix d'achat des moyens de production dans l'agriculture et l'horticulture (DGSIE). À la lumière du graphique ci-dessous, il s'avère que les prix des principaux moyens de production ont augmenté au cours de ces dernières années.

Le prix des engrais chimiques a connu une forte augmentation entre 2005 et 2008²⁷ (+124,5 %) avant de baisser ensuite de 32,2 % en 2009 et de se stabiliser en 2010. Après la forte augmentation des prix en 2011 (+21,6 % par rapport à 2010), ces derniers sont restés plus ou moins au même niveau en 2012. L'augmentation totale du prix des engrais chimiques entre 2005 et 2012 représente donc 84,2 %.

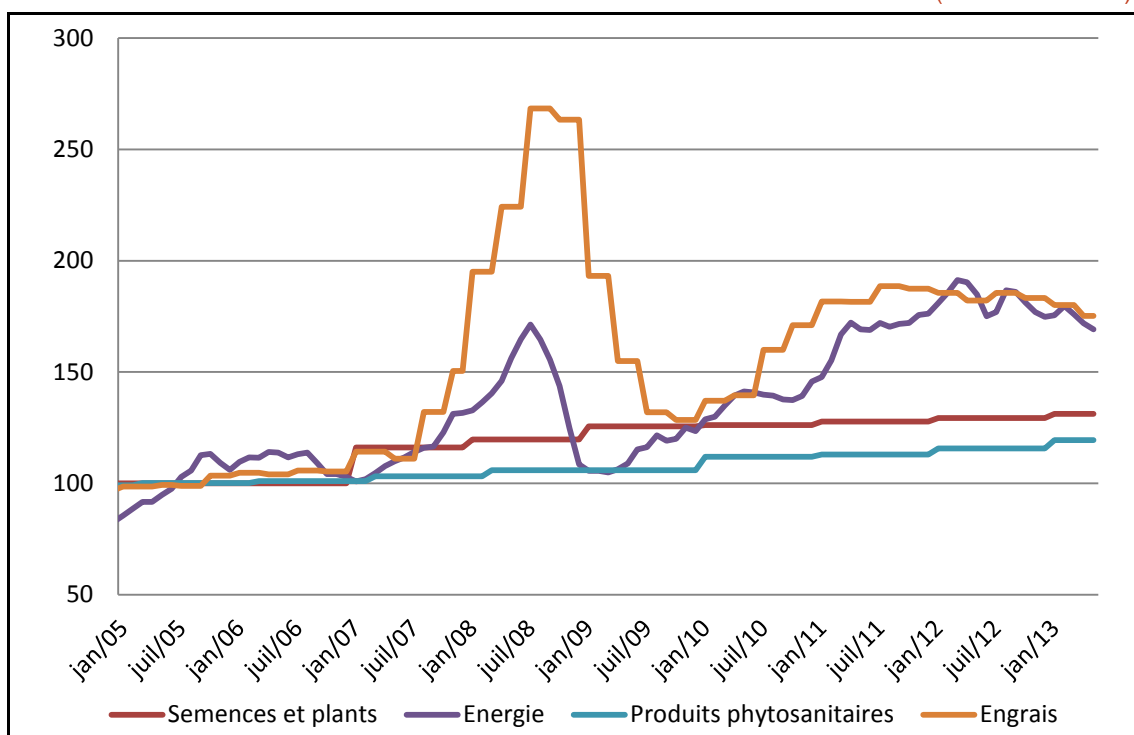
Le prix de l'énergie n'a pas cessé d'augmenter entre 2005 et 2008 (+43,7 %). Ce prix avait connu une diminution en 2009 avant de repartir à la hausse les années suivantes. Le prix de l'énergie a enregistré une augmentation totale de 82,5 % entre 2005 et 2012.

Le prix des semences et des produits phytosanitaires a enregistré une augmentation de respectivement 29,3 % et 16,7 % entre 2005 et 2012.

²⁷ Le prix des engrais chimiques a fortement augmenté en 2008 à la suite d'une augmentation de la demande mondiale et de l'augmentation des prix du pétrole et du gaz, dont le prix influence directement le cours de l'engrais azoté.

Graphique 11 Evolution du prix d'achat des moyens de production dans l'agriculture et l'horticulture

(Indice 2005 = 100)



Source : SPF Économie, DGSIE,

1.2.3. Évolution du prix des carcasses

En matière de cotations sur les marchés aux bestiaux, nous pouvons difficilement parler de prix réels appliqués. Il s'agit plutôt du résultat de négociations et de discussions entre les acteurs des marchés aux bestiaux (marchands de bestiaux). Nous ignorons comment les gains sont réparties entre l'éleveur bovin et le marchand, et, en outre, seulement une partie limitée des bovins est vendue via les marchés. Les cotations sur les marchés ne constituent dès lors pas un bon indicateur du prix appliqué par l'éleveur bovin²⁸.

Le prix des carcasses (prix des déchets d'abattoirs) peut en revanche bel et bien servir d'indicateur de l'évolution des recettes de l'éleveur bovin. Il existe différents prix de carcasses en fonction du type d'animal (jeunes taureaux: catégorie A; vieux taureaux: catégorie B; bœufs: catégorie C; vaches: catégorie D; génisses: catégorie E), la conformation (le classement dit « SEUROP », dans lequel S indique une conformation supérieure et P la catégorie ayant la moins bonne conformation) et l'état d'engraissement (de 1 à 5, 1 étant la classe avec le moins de graisse et 5 la classe avec le plus de graisse).

La plus grande partie des abattages en Belgique concerne des bovins ayant une conformation excellente à supérieure avec plutôt peu de gras (catégories S2). Ils sont pour la plupart destinés au marché intérieur. La répartition des carcasses en Belgique peut sans conteste être qualifiée d'unique. Elle est la conséquence de la présence importante de bœufs de race Blanc Bleu Belge. Selon les chiffres les plus récents (2010), 89 % et 54 % des carcasses des jeunes taureaux et des vaches en Belgique appartiennent respectivement aux catégories S et E. Dans les autres pays européens,

²⁸ SPF Économie, « Analyse des coûts et prix des différents maillons du processus de production de viande bovine », février 2009, point 3.3, pg. 26.

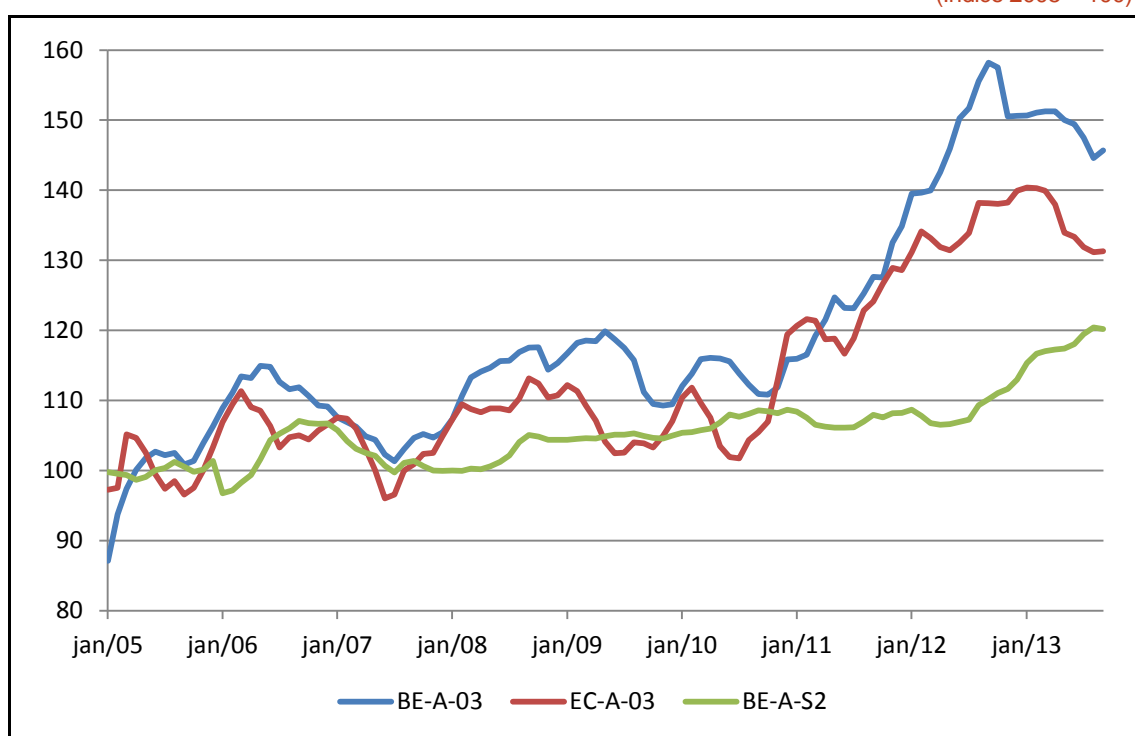
ces pourcentages sont bien inférieurs (respectivement de 2 % et 1 % en France, de 7 % et 2 % aux Pays-Bas, et de 4 % et 1 % en Allemagne).

Étant donné que la viande vendue en supermarchés en Belgique provient surtout de jeunes taureaux (catégorie A), l'évolution des prix des carcasses AS2 en Belgique est comparée à celle des carcasses AO3, plus répandues en Europe. Après être restés à peu près stables durant quatre années en Belgique, les prix des carcasses de type AS2 ont suivi une tendance à la hausse à partir du milieu de l'année 2012. Au troisième trimestre 2013, les prix d'une carcasse de jeune taureau, à haute teneur en viande, (appelées AS2) sont 10 % plus élevés par rapport à la même période de l'année précédente. Comparativement au prix moyen de la période 2005 à 2010, le prix moyen constaté lors du troisième trimestre 2013 se situe à un niveau 16 % supérieur.

Comparativement au prix moyen de la période 2005-2010, le prix moyen de la catégorie AO3 était au troisième trimestre 2013 environ 33 % supérieur en Belgique. Comparativement au troisième trimestre 2012, nous enregistrons une diminution de 6 %. Au troisième trimestre 2013, l'augmentation (par rapport à la période correspondante de 2012) tarifaire de la catégorie AS2 a dépassé celle de l'autre catégorie (+10,2 % pour la catégorie AS2, contre une diminution de prix de 6 % pour la catégorie AO3). Le prix moyen de la catégorie AO3 à l'échelle européenne suit une évolution plus ou moins analogue à celle des prix de la AO3 en Belgique. À long terme, l'évolution du prix de la catégorie AO3 est donc plus avantageuse, ce dont ne bénéficieront donc pas une part importante d'éleveurs de bovins belges.

Graphique 12 Evolution du prix des carcasses en Belgique et en Europe²⁹

(Indice 2005 = 100)



Sources : BIRB, CE

²⁹ Le graphique en niveau de prix est ajouté en annexe 7.

2. Les différents maillons de la filière bovine

2.1. La filière bovine : présentation schématique

Les circuits de la viande, de l'étable à l'étal du boucher, sont complexes, divers et fluctuants. Dans le graphique 13, qui présente un aperçu schématique³⁰ de ces circuits, les principaux opérateurs sont représentés par des rectangles. Un trait discontinu signifie qu'il s'agit d'un opérateur qui tend à devenir moins important, voire à disparaître. Les cercles en pointillé gras représentent des lieux (marché de bétail, l'étranger (exportation)) tandis que ceux en pointillé léger concernent des opérations (abattage et découpe). Les flèches symbolisent les flux des animaux et des quartiers après abattage : flèches en double trait pour les animaux maigres, flèches pleines pour les animaux prêts à être abattus (animaux gras), flèches en pointillé pour les quartiers.

Classiquement, les animaux sont d'abord aux mains d'un éleveur (ou naisseur). Il s'agit de veaux, de jeunes taureaux, de génisses, et de vaches en production : allaitantes (vaches de race viandeuse destinée à la reproduction) ou laitières³¹. Les jeunes taureaux vont, après une période d'allaitement, changer de propriétaire et être achetés par un engraisseur, généralement via un ou plusieurs marchands qui s'échangeront les bêtes. Cet échange peut transiter par un marché mais ce n'est pas nécessairement le cas. L'engraisreur amène des jeunes taureaux de 300 kg à des poids de 650 kg ou plus. Les vaches de réforme (vaches qui ont vêlé une ou plusieurs fois et qui sont en fin de carrière de production laitière ou de reproduction et destinées à être abattues) et les génisses (mais beaucoup plus rarement) vont également connaître une courte phase d'engraissement ou de finissage. Le secteur de l'alimentation animale vend aux éleveurs bovins les aliments concentrés, alors que le fourrage grossier (orge, maïs, blé et paille) seront généralement produits par l'exploitation agricole elle-même. Lorsque l'animal est prêt à être abattu, il est pris en main (acheté) par un chevilleur (ou grossiste) qui se charge de le faire abattre. Le chevilleur peut s'occuper lui-même de l'abattage ou de la découpe de la carcasse ou vendre celle-ci à un autre atelier de découpe, qui peut être ou non lié à un distributeur ou à un détaillant.

Le marchand peut soit devenir propriétaire de l'animal lui-même, soit travailler à la commission. Par ailleurs, la vente des animaux à celui-ci par les éleveurs-engrailleurs peut se faire sur pied ou en carcasse. Dans le premier cas, la vente porte sur l'animal vivant lui-même, le marchand vendant ensuite cet animal à un chevilleur au prix carcasse par kilo. Certains marchands peuvent alors prendre une marge supplémentaire lorsqu'ils vendent la carcasse.

Les circuits sont très variables et d'autres cheminements non représentés sur le graphique sont possibles. Des engrailleurs peuvent, par exemple, acheter directement des bêtes auprès d'éleveurs, sans passer par un marchand. Il arrive aussi que les engrailleurs conduisent eux-mêmes les animaux à l'abattoir, sans passer par un chevilleur.

Il convient de souligner le caractère très versatile de ces circuits actuellement. On assiste à la fois à un phénomène de concentration des activités et d'intégration verticale (et donc d'une forte diminution du nombre des opérateurs impliqués dans la filière). Un des moteurs de cette évolution est l'intensification de l'élevage et l'engraissement du

³⁰ Cette représentation schématisée était déjà présentée dans l'étude antérieure sur le secteur bovin réalisée en février 2009 (« Analyse des coûts et prix des différents maillons du processus de production de viande bovine »).

³¹ Annexes 1, 2 et 3 présentent un aperçu de la composition du cheptel viandeux et du cheptel laitier.

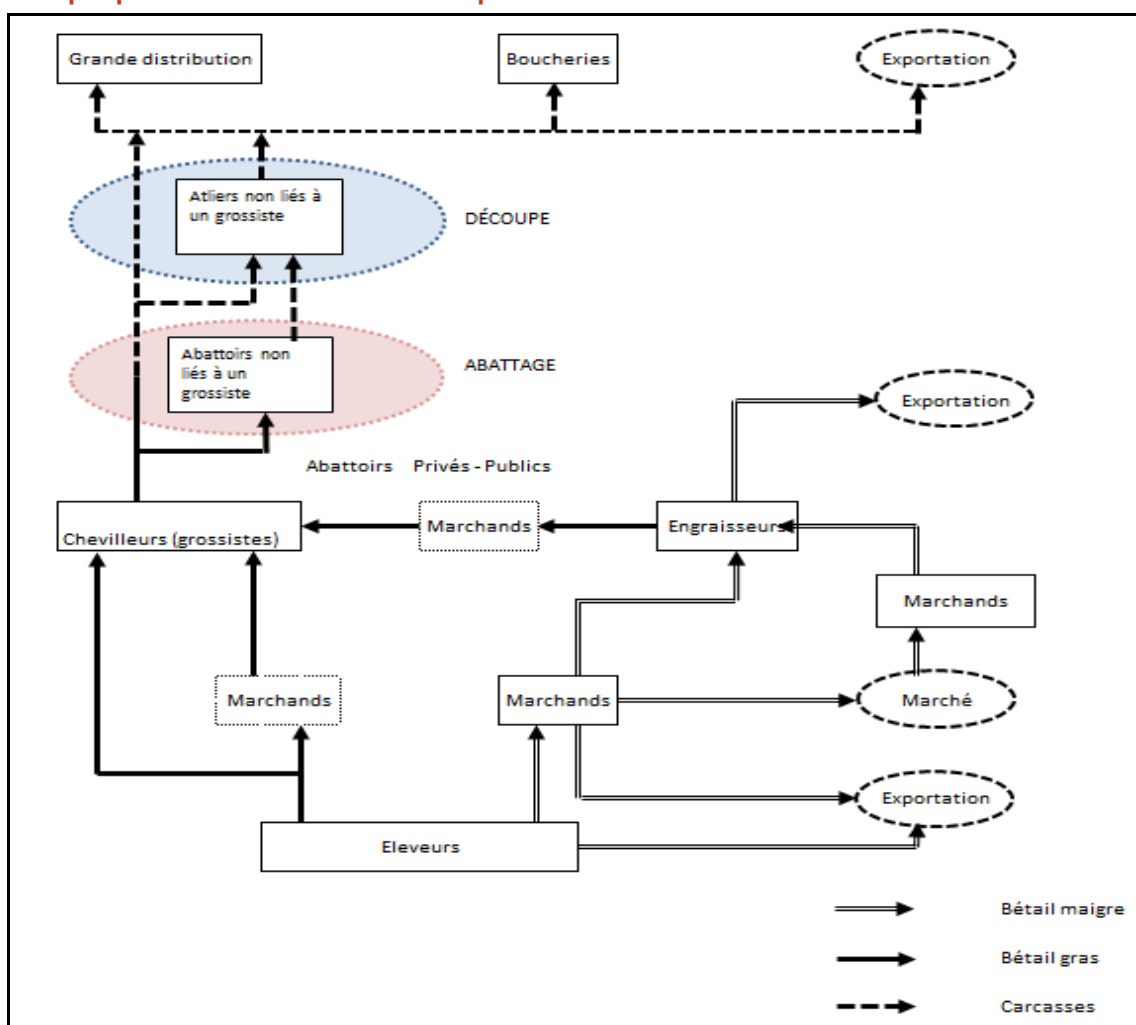
bétail Blanc Bleu Belge qui conduit à essayer le plus possible de laisser un animal au même endroit avant son abattage, pour éviter les transports et les changements d'environnement.

Il y a ainsi une forte diminution du nombre de commerçants actifs. Les volumes de bovins traités sur les deux marchés importants belges sont en constante diminution et ne représentent plus qu'une petite part des animaux qui aboutissent aux abattoirs. Les deux fédérations belges (la FNCBV, Fédération nationale de commerce du bétail et de la viande, et la VVV, Vlaamse Veehandelaars & Vleesproducenten) ne comptent plus ensemble qu'environ 700 membres, dont l'âge moyen est de plus en plus élevé, et d'après les représentants de ces deux associations, ce nombre de membres diminue rapidement. Les activités de commerce sont assurées par les éleveurs eux-mêmes, par les chevilleurs et par les exportateurs. Remarquons que le secteur des abattoirs connaît également un phénomène de concentration avec la disparition des plus petits abattoirs.

L'intégration marque également l'aval de la filière. Des chevilleurs-grossistes travaillent sous contrat avec la grande distribution et mettent directement en contact les distributeurs avec les éleveurs-engraisseurs. Certains chevilleurs possèdent maintenant leur propre abattoir. Par ailleurs, des abattoirs commencent également à avoir leurs propres troupeaux de bétail pour l'engraissement.

La filière est donc très complexe, avec des configurations qui sont à la fois multiples et très changeantes.

Graphique 13 Présentation schématique de la filière bovine



Source : SPF Économie

2.2. Poids économique et rentabilité des différents maillons de la filière bovine

Pour chaque maillon de la filière, l'évolution des variables économiques suivantes sera analysée : la production, la concentration et la rentabilité. La rentabilité des différents maillons de la filière bovine a été calculée au moyen des marges d'exploitation brutes³² et nettes³³. Étant donné que ces marges sont déterminées en fonction du chiffre d'affaires et des autres recettes d'exploitation, nous n'avons tenu compte que des entreprises ayant publié un compte annuel complet. Généralement, seul ce type de compte annuel reprend le chiffre d'affaires et les autres recettes d'exploitation³⁴. Notons néanmoins que ces entreprises représentent une part très importante du chiffre d'affaires du secteur/maillon de la filière concerné.

2.2.1. Fabricants d'aliments composés pour animaux (NACE 10.91)

Selon l'APFACA, l'association professionnelle des fabricants belges d'aliments composés pour animaux, la Belgique compte plus de 170 fabricants d'aliments composés pour animaux, ce qui représente presque 3 000 emplois. En 2011, le secteur a produit 6,5 millions de tonnes³⁵ de ce type d'aliments pour animaux, dont 3,7 millions de tonnes pour les porcins (57 %) et 1,1 million de tonnes pour les bovins (18 %). La valeur de production de ce maillon s'élevait en 2011 à quelque 2 975,6 millions euro³⁶, soit 0,4 % de la valeur de production totale (output) de l'économie belge.³⁷ Comparativement à 2005, la production d'aliments pour animaux (volume) en général et pour bovins en particulier a augmenté en 2011 de respectivement 10,1 % et 19,9 %.

³² Méthode de calcul de la marge brute : (bénéfice d'exploitation (9901) + amortissements (630) + dépréciations (631/4) + provisions (635/7)) / (chiffre d'affaires (70) + autres recettes d'exploitation (74) – subventions d'exploitation et montants compensatoires (740)) x 100.

³³ Méthode de calcul de la marge nette : (bénéfice d'exploitation (9901) + subventions d'investissement (9125)) / (chiffre d'affaires (70) + autres recettes d'exploitation (74) – subventions d'exploitation et montants compensatoires (740)) x 100.

³⁴ Seules les grandes entreprises ont l'obligation d'établir un compte annuel complet. Les petites entreprises peuvent utiliser un compte annuel simplifié dans lequel la mention du chiffre d'affaires est facultative. L'entreprise est considérée comme petite entreprise si elle ne dépasse pas l'un des seuils suivants pour le dernier et l'avant-dernier exercice fiscal clôturé : effectif du personnel moyen annuel : 50 ; chiffre d'affaires annuel (HTVA) : 7 300 000 euro ; total du bilan : 3 650 000 euro sauf si la moyenne annuelle de l'effectif du personnel dépasse 100 employés (dans ce cas, l'entreprise est considérée comme grande). Dans tous les autres cas, l'entreprise est considérée comme grande entreprise.

³⁵ Ce chiffre ne comprend que la production des entreprises belges membres de l'APFACA. Ils représentent environ 98 % de la production totale belge d'aliments composés pour animaux.

³⁶ La BNB est utilisée comme référence pour déterminer la valeur de production d'un secteur. La BNB ne publie la valeur de production de l'économie belge et ses secteurs (output au prix de base) qu'au niveau des secteurs totaux (niveau à 2 chiffres). Pour le calcul de la valeur de production du secteur des aliments composés pour animaux (NACE 10.91), nous nous sommes basés sur la part exprimée en pourcentage de ce secteur par rapport à la valeur de production totale du secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac (respectivement 10, 11 en 12) telle qu'elle est fournie par la DGSIE (chiffre d'affaires) et l'imputation de cette part exprimée en pourcentage sur la valeur de production du secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac telle qu'elle a été publiée par la BNB.

³⁷ La valeur de production totale de l'économie belge en prix courants s'élevait à 805,2 milliards euro en 2011 (BNB : Comptes nationaux/Comptes détaillés et tableaux/Compte de production et d'exploitation par secteur).

Tableau 1 Production totale d'aliments composés pour animaux en Belgique

(En tonnes)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Aliments pour porcins	3.380.869	3.412.077	3.563.527	3.638.020	3.611.601	3.699.055	3.687.884
Aliments pour volaille	1.266.736	1.264.163	1.286.405	1.284.581	1.326.341	1.407.537	1.364.307
Aliments pour bovins	949.474	1.005.660	1.087.751	1.045.911	1.028.115	1.090.281	1.142.402
Aliments spécifiques pour veaux	167.680	146.644	169.998	172.900	154.924	134.138	141.064
Aliments pour chevalins	102.500	103.306	110.185	112.071	113.116	108.446	110.758
Autres aliments	25.425	26.138	29.377	34.821	37.224	39.721	48.396
Total	5.895.811	5.957.988	6.247.243	6.288.304	6.271.321	6.479.178	6.494.811
Proportion en % des aliments pour bovins	16	17	17	17	16	17	18

Source : APFACA

Les aliments pour bovins sont consommés dans la production laitière (54 % de la production en 2011), l'engraissement (33 %) et l'élevage (13 %). 85 % de la production est destinée au marché domestique alors que 15 % est exportée. Les exportations ont plus que doublé depuis 2005. La consommation domestique a également enregistré une augmentation (+10,6 %). L'usage d'aliments pour bovins pour l'élevage a en revanche enregistré une diminution (-8,4 % depuis 2005).

Tableau 2 Production totale d'aliments composés pour bovins en Belgique

(En tonnes)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Élevage	157.865	178.640	198.995	175.478	158.133	159.859	144.604
Engraissement	330.186	333.440	338.529	300.571	309.752	323.808	371.402
Production laitière	461.423	493.580	550.227	569.862	560.230	606.614	626.396
Total	949.474	1.005.660	1.087.751	1.045.911	1.028.115	1.090.281	1.142.402
Total national	875.229	925.298	995.669	949.667	938.585	960.426	967.738
% national	92	92	92	91	91	88	85
Total étranger	74.245	80.362	92.082	96.244	89.530	129.855	174.664
% étranger	8	8	8	9	9	12	15

Source : APFACA

Sur la base du chiffre d'affaires réalisé au cours de la période 2005-2011, nous avons mesuré la concentration au sein du secteur. De façon générale, on observe une augmentation du taux de concentration du secteur depuis 2005. Le top 5 des entreprises ont vu leurs parts de marché augmenter de 41,8 % en 2005 à 49,9 % en 2011.

Tableau 3 Concentration³⁸ au sein du secteur des aliments composés en Belgique

(En %)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
C 1	15,0	15,3	13,7	17,1	18,4	16,1	15,8
C 2	26,2	25,4	27,1	31,3	32,7	29,5	30,8
C 3	32,6	31,7	32,7	37,5	39,0	35,7	39,1
C 4	37,8	35,8	36,4	43,0	45,3	41,6	45,1
C 5	41,8	39,7	40,0	47,4	49,3	45,4	49,9
C 6	45,6	43,2	43,5	51,3	52,7	49,0	53,7
C 7	48,9	46,5	46,9	54,6	55,6	51,9	57,4
C 8	52,2	49,6	50,2	57,7	58,4	54,8	60,9
C 9	55,5	52,6	53,5	60,5	61,1	57,5	63,4
C 10	58,3	55,3	56,7	62,9	63,8	60,1	65,8

Source : SPF Économie, DGSIE, calculs internes

³⁸ La concentration est représentée au moyen des ratios de concentration C1 à C10. C1 représente la part de marché de la plus grande entreprise (en termes de chiffre d'affaires) du secteur. Les ratios de concentration C2 à C10 représentent la somme des parts de marché des neuf autres entreprises du secteur (de la deuxième plus importante à la dixième).

Les marges d'exploitation dans ce secteur sont toutefois limitées. La marge d'exploitation brute au cours de la période 2005 et 2011 a varié de 2,19 % à 3,33 % (moyenne annuelle de 2,78 %) et la marge d'exploitation nette de 1,02 % à 1,71 % (moyenne annuelle de 1,42 %). Ces marges sont ainsi restées largement en dessous de la moyenne annuelle de l'industrie alimentaire (marges d'exploitation brute et nette respectives de 5,71 % et 3,24 %). En 2011, les marges d'exploitation brute (2,81 %) et nette (1,50 %) ont été conformes à la moyenne annuelle de la période 2005-2010 (respectivement 2,77 et 1,41 %).

Tableau 4 Marges d'exploitation de l'industrie des aliments composés

(En %)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moy. 05/11	Moy. 05/10
Industrie des aliments composés									
Marge d'exploitation brute	2,88	3,26	2,71	2,19	2,27	3,33	2,81	2,78	2,77
Marge d'exploitation nette	1,55	1,64	1,41	1,12	1,02	1,71	1,50	1,42	1,41
Référence industrie alimentaire									
Marge d'exploitation brute	6,27	5,85	5,71	5,20	6,11	5,86	4,94	5,71	5,83
Marge d'exploitation nette	3,67	3,17	3,06	2,81	3,73	3,43	2,80	3,24	3,31

Sources : DGSIE, Bureau van Dijk, calculs internes SPF Économie

En ce qui concerne la distribution des marges dans l'industrie des aliments composés, un quart des entreprises avait en 2011 une marge d'exploitation brute inférieure à 2,37 % (premier quartile) alors qu'un quart avait une marge d'exploitation brute supérieure ou égale à 6,20 % (troisième quartile). La valeur médiane s'élevait à 3,48 %.

Un quart des entreprises avait en 2011 une marge d'exploitation nette inférieure à 0,88 % (premier quartile) et un quart avait une marge d'exploitation nette supérieure ou égale à 3,10 % (troisième quartile). La valeur médiane s'élevait à 1,98 %.

Tableau 5 Marges d'exploitation brute et nette dans l'industrie des aliments composés en 2011: distribution en quartiles³⁹

(En %)

	Marge d'exploitation brute (%)	Marge d'exploitation nette (%)
Max	51,83	40,37
3e quartile	6,20	3,10
Médiane	3,48	1,98
1er quartile	2,37	0,88
Min	-13,95	-33,93

Sources : DGSIE, Bureau van Dijk, calculs internes SPF Économie

³⁹ Lors du calcul des quartiles, nous n'avons pas tenu compte des valeurs les plus élevées et les plus basses de la série de ratios.

2.2.2. Marchands de bétail (NACE 46.231)

La Belgique compte plus de 1 200 marchands de bétail⁴⁰. La valeur de production de ce maillon s'élevait en 2011 à quelque 255,4 millions euro⁴¹, soit 0,03 % de la valeur de production totale (output) de l'économie belge. Moins de 3 % des entreprises actives dans ce secteur ont déposé en 2011 leur compte annuel complet auprès de la centrale des bilans de la Banque Nationale de Belgique. Ce nombre n'est pas considéré assez représentatif pour pouvoir calculer la rentabilité de cette branche de la filière bovine.

Des études belge⁴² et néerlandaise⁴³ démontrent que plus la taille des entreprises actives dans la filière bovine augmente et devient homogène, moins le rôle du marchand de détail est important. Ce maillon de la chaîne semble donc perdre de plus en plus de son importance. Les marchands et marchés de bétail conservent néanmoins une valeur ajoutée lorsque l'offre est plus réduite et plus diversifiée. Ce maillon intermédiaire a encore un rôle à jouer en matière de répartition, de formation de lot et de tarification.

2.2.3. Abattoirs et ateliers de découpe (NACE 10.11)

En 2011, la Belgique comptait plus de 80 abattoirs et plus de 400 ateliers de découpe de viande⁴⁴. Outre les abattoirs purs et les ateliers de découpe purs⁴⁵, il y a également les entreprises qui combinent des activités d'abattage et de découpe (entreprises mixtes). La valeur de production de ce maillon s'élevait en 2011 à quelque 2 293,6 millions euro⁴⁶, soit 0,3 % de la valeur de production totale (output) de l'économie belge.

⁴⁰ Cela concerne aussi bien le commerce de gros de bœuf, de porc, de cheval, de mouton, de chèvre, ainsi que les poulets, les poussins, les canards, les oies, les dindons et les autres volailles (source DGSIE).

⁴¹ La BNB est utilisée comme référence pour déterminer la valeur de production d'un secteur. La BNB ne publie la valeur de production de l'économie belge et ses secteurs (output au prix de base) qu'au niveau des « secteurs totaux » (niveau à 2 chiffres). Pour le calcul de la valeur de production des marchands de bestiaux (NACE 46.231), nous nous sommes basés sur la part du secteur par rapport à la valeur de production totale (les ventes) du commerce de gros et des intermédiaires de commerce (NACE 46), telle qu'elle est fournie par la DGSIE et l'imputation de cette part exprimée en pourcentage sur la valeur de production du commerce de gros et des intermédiaires de commerce telle qu'elle a été publiée par la BNB.

⁴² Tuytschaever, Caroline. « Toekomst van veemarkten in het ketenmanagement voor rundvlees. », UGent, 2003.

⁴³ Hoste R., Bolhuis J., J.H. Wisman, « Economische betekenis en perspectief van de Nederlandse veehandel. », Lei Wageningen, avril 2013.

⁴⁴ Sources : FEBEV, AFSCA (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire).

⁴⁵ Par abattoirs purs, nous entendons les abattoirs qui se limitent à l'abattage des animaux et à la livraison de carcasses (aucune activité de coupe ou de découpe). À l'inverse, par ateliers de découpe purs, nous entendons les ateliers de découpe qui se limitent à la coupe ou à la découpe de la viande (aucune activité d'abattage).

⁴⁶ La BNB est utilisée comme référence pour déterminer la valeur de production d'un secteur. La BNB ne publie la valeur de production de l'économie belge et ses secteurs (output au prix de base) qu'au niveau des « secteurs totaux » (niveau à 2 chiffres). Pour le calcul de la valeur de production du secteur des abattoirs et des ateliers de découpe (NACE 10.11), nous nous sommes basés sur la part exprimée en pourcentage de ce secteur par rapport à la valeur de production totale du secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac (respectivement 10, 11 en 12) telle qu'elle est fournie par la DGSIE (chiffre d'affaires) et l'imputation de cette part exprimée en pourcentage sur la valeur de production du secteur de l'alimentation, des boissons et du tabac telle qu'elle a été publiée par la BNB.

En 2011, 12 765 275 animaux ont été abattus (à l'exception des volailles), dont 11 764 956 porcs (92 %) et 857 196 bœufs (7 %). Comparativement à l'année 2005, le nombre total d'abattages d'une part et le nombre total d'abattages de bœuf d'autre part ont augmenté respectivement de 8,2 et 4,1 %. Dans le cas des abattages de bœuf, il s'agit grosso modo de 40 % de veaux (une spécificité presque exclusivement flamande), de 40 % de vaches et de 20 % de taureaux.

Tableau 6 Nombre d'abattages de bœufs, de porcs et d'autres animaux en Belgique⁴⁷

(En nombre)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bœufs	823.231	819.434	815.289	812.541	789.986	835.198	857.196
Porcs	10.903.428	10.740.792	11.323.025	11.157.415	11.161.283	11.896.078	11.764.956
Total bœufs et porcs	11.726.659	11.560.226	12.138.314	11.969.956	11.951.269	12.731.276	12.622.152
Autres	74.154	81.948	78.768	74.543	47.062	159.933	143.123
Nombre total d'abattages (hors volaille)	11.800.813	11.642.174	12.217.082	12.044.499	11.998.331	12.891.209	12.765.275
% bœufs	7	7	7	7	6,5	6	7
% porcs	92	92	92	92	93,0	93	92
% autres	1	1	1	1	0,5	1	1

Source : SPF Économie, DGSIE

Sur la base du nombre d'abattages de bœuf et/ou de porcs par entreprise au cours de la période 2007-2011, la concentration⁴⁸ au sein du secteur a été évaluée.

De façon générale, on observe que le taux de concentration du secteur a augmenté depuis 2007 (entre autres par la diminution du nombre d'entreprises). Alors que les cinq premières entreprises représentaient en 2007 38,7 % du nombre d'abattages de bœufs et/ou de porcs, ce pourcentage est passé à 43,9 % en 2011. Toutes les entreprises de ce top 5 avaient le statut d'entreprise mixte.

Tableau 7 Concentration au sein du secteur de l'abattage de bœufs et de porcs en Belgique

(En %)

	2007	2008	2009	2010	2011
C 1	9,7	9,7	10,8	10,8	11,8
C 2	18,6	19,4	20,8	21,2	22,6
C 3	27,0	27,4	28,6	29,3	30,9
C 4	33,1	33,3	35,0	35,5	38,0
C 5	38,7	38,8	40,9	41,3	43,9
C 6	44,1	44,2	46,3	46,6	49,8
C 7	49,2	49,5	51,4	51,8	54,9
C 8	54,0	54,2	56,4	56,9	59,7
C 9	58,3	58,5	60,9	61,9	64,3
C 10	62,3	62,5	65,2	66,7	68,8

Sources : Calculs internes, AFSCA, FEBEV, SPF Économie, DGSIE

⁴⁷ Dans le cadre de la simplification administrative, les statistiques d'abattage sont collectées depuis 2010 par le SPF Économie sur la base des données de l'AFSCA. Cette mesure a mis un terme à l'enquête mensuelle obligatoire menée auprès des abattoirs depuis 1968.

⁴⁸ La concentration a été calculée sur la base de la part de marché cumulée des différentes entreprises individuelles actives dans le secteur. Pour le calcul de la part de marché, nous avons divisé le nombre d'abattages de bovins et/ou porcins d'une entreprise au cours d'une année donnée par le nombre d'abattages total au cours de cette même année. Ces données ne sont disponibles que depuis 2007.

Avec des marges d'exploitation annuelles moyennes brute et nette de respectivement 3,46 % et 1,67 % au cours de la période 2005-2011, la rentabilité⁴⁹ des abattoirs et des ateliers de découpe est légèrement supérieure à celle de l'industrie des aliments composés. Ce secteur de la filière bovine reste néanmoins en dessous de la moyenne annuelle de l'industrie alimentaire pour la période 2005-2011. Comparativement à l'année 2010, la marge d'exploitation nette s'est améliorée en 2011 (1,49 % contre 1,29 %).

Tableau 8 Marge d'exploitation des abattoirs et des ateliers de découpe

(En %)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moy. 05/11	Moy. 05/10
Abattoirs et ateliers de découpe									
Marge d'exploitation brute	4,00	3,87	3,69	3,01	3,51	2,98	3,16	3,46	3,51
Marge d'exploitation nette	2,07	2,07	1,90	1,27	1,57	1,29	1,49	1,67	1,70
Référence industrie alimentaire									
Marge d'exploitation brute	6,27	5,85	5,71	5,20	6,11	5,86	4,94	5,71	5,83
Marge d'exploitation nette	3,67	3,17	3,06	2,81	3,73	3,43	2,80	3,24	3,31

Sources : Calculs internes, Bureau van Dijk (Bel-First), AFSCA, FEBEV

En ce qui concerne la distribution des marges des abattoirs et des ateliers de découpe, un quart des entreprises avait en 2011 une marge d'exploitation brute inférieure à 1,25 % (premier quartile) alors qu'un quart avait une marge d'exploitation brute supérieure ou égale à 5,88 % (troisième quartile). La valeur médiane s'élevait à 2,51 %.

Un quart des entreprises avait en 2011 une marge d'exploitation nette inférieure à - 0,36 % (premier quartile) et un quart avait une marge d'exploitation nette supérieure ou égale à 2,96 % (troisième quartile). La valeur médiane s'élevait à 1,06 %.

Tableau 9 Marges d'exploitation brute et nette des abattoirs et des ateliers de découpe en 2011 : distribution en quartiles⁵⁰

(En %)

	Marge d'exploitation brute (%)	Marge d'exploitation nette (%)
Max	43,56	11,05
3e quartile	5,88	2,96
Médiane	2,51	1,06
1er quartile	1,25	- 0,36
Min	-1,42	- 4,13

Sources : Calculs internes, Bureau van Dijk (Bel-First), AFSCA, FEBEV

2.2.4. Commerce de détail (NACE 47.11)

Comparativement à l'industrie des aliments composés et au secteur des abattoirs et des ateliers de découpe, le taux de concentration au sein du commerce de détail en Belgique est très élevé. Les deux plus grandes entreprises (C 2) et les quatre plus grandes entreprises (C 4) du secteur représentaient en 2011 une part de marché cumulée de respectivement 50,7 % et 80,4 %.

⁴⁹ Bien que l'abattage et la découpe de viande fassent partie de deux secteurs distincts de la filière bovine, ils s'inscrivent dans le cadre d'une même analyse dans la présente étude sur le plan de la rentabilité. Le nombre d'abattoirs « purs » est toutefois limité et seul quelques-uns ont publié un compte annuel complet. En outre, des abattoirs cumulent souvent les deux activités.

⁵⁰ Lors du calcul des quartiles, nous n'avons pas tenu compte des valeurs les plus élevées et les plus basses de la série de ratios.

Tableau 10 Concentration au sein du commerce de détail en Belgique⁵¹ (NACE 47.11)

(En %)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
C 1	26,5	25,8	25,2	25,1	25,9	27,0	27,2
C 2	50,3	50,2	49,4	49,0	50,1	51,5	50,7
C 3	73,7	74,3	73,2	72,4	72,0	71,7	69,7
C 4	84,9	85,5	84,7	84,1	83,3	82,7	80,4
C 5	89,4	89,7	88,8	87,9	86,9	86,3	83,8
C 6	91,6	92,0	91,0	90,1	89,1	88,5	86,0
C 7	93,6	93,9	92,8	91,9	90,8	90,5	88,2
C 8	94,3	94,5	93,8	93,4	92,5	92,2	89,8
C 9	94,9	95,2	94,5	94,1	93,2	92,8	90,8
C 10	95,3	95,6	94,8	94,7	93,7	93,3	91,4

Sources : Calculs internes, Bureau van Dijk

Ne disposant toutefois pas d'informations financières spécifiques sur la rentabilité de la vente de viande de boeuf, et certains détaillants étant eux-mêmes propriétaires d'un abattoir et/ou d'un atelier de découpe, alors que d'autres ne le sont pas, nous avons approché la marge liée à cette activité par celle du commerce de détail. La rentabilité du commerce de détail a été analysée au moyen des marges d'exploitation brute et nette du secteur partiel 47.11 (commerces de détail des magasins non spécialisés où dominent les denrées alimentaires, les boissons et le tabac).

Le commerce de détail a réalisé au cours de la période 2005-2011 des marges d'exploitation brute et nette moyennes de respectivement 4,99 % et 3,48 %. En ce qui concerne la marge d'exploitation nette, le commerce de détail a réalisé de meilleures prestations que l'industrie alimentaire au cours de la même période (3,24 %). L'année 2011 a ainsi été une excellente année pour le commerce de détail avec des marges d'exploitation brute et nette clairement supérieures à la moyenne annuelle du secteur au cours de la période 2005-2010. Entre 2005 et 2011 les marges étaient orientées à la hausse.

Tableau 11 Marges d'exploitation du commerce de détail

(En %)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moy. 05/11	Moy. 05/10
Commerce de détail									
Marge d'exploitation brute	4,28	4,77	4,88	5,03	5,24	5,31	5,40	4,99	4,92
Marge d'exploitation nette	2,80	3,24	3,38	3,43	3,66	3,82	4,01	3,48	3,39
Référence industrie alimentaire									
Marge d'exploitation brute	6,27	5,85	5,71	5,20	6,11	5,86	4,94	5,71	5,83
Marge d'exploitation nette	3,67	3,17	3,06	2,81	3,73	3,43	2,80	3,24	3,31

Sources : Calculs internes, Bureau van Dijk (Belfirst)

En ce qui concerne la distribution des marges dans le commerce de détail, un quart des entreprises avait en 2011 une marge d'exploitation brute inférieure à 1,46 % (premier quartile) alors qu'un quart avait une marge d'exploitation brute supérieure ou égale à 6,52 % (troisième quartile). La valeur médiane s'élevait à 3,68 %.

Un quart des entreprises avait en 2011 une marge d'exploitation nette inférieure à - 0,18 % (premier quartile) et un quart a fait une marge d'exploitation nette supérieure ou égale à 4,08 % (troisième quartile). La valeur médiane s'élevait à 1,69 %. Dans l'ensemble, l'on peut remarquer que parmi tous les secteurs étudiés, c'est dans le commerce de détail que les écarts de rentabilité sont les plus élevés. Au sein des grands distributeurs également, la variation est grande, avec une marge nette de plus de 6 %

⁵¹ Dans la base de données du Bureau van Dijk, le chiffre d'affaires de la chaîne Aldi est donné par implantation en Belgique. Pour le calcul des ratios de concentration, ces chiffres d'affaires ont été regroupés en un seul chiffre d'affaires global.

pour l'acteur le plus important, et une marge nette de moins de 2 % pour le troisième plus grand.

Tableau 12 Marges d'exploitation brute et nette du commerce de détail (NACE 47.11) en 2011 : distribution en quartiles⁵²

(En %)

	Marge d'exploitation brute (%)	Marge d'exploitation nette (%)
Max	65,97	53,33
3e quartile	6,52	4,08
Médiane	3,68	1,69
1er quartile	1,46	- 0,18
Min	- 42,09	- 31,09

Sources : Calculs internes, Bureau van Dijk (Bel-First)

Le commerce de détail a été le maillon le plus rentable de la filière bovine au cours de la période 2005-2011 avec des marges d'exploitation annuelles moyennes brute et nette de respectivement 4,99 % et 3,48 %. Grâce à sa marge d'exploitation nette, le commerce de détail dépasse même la marge d'exploitation annuelle moyenne nette de l'industrie alimentaire (3,24 %). Les abattoirs et des ateliers de découpe (marge d'exploitation brute et nette de respectivement 3,46 et 1,67 %) ont été, à leur tour, plus rentables que l'industrie des aliments composés (marge d'exploitation brute et nette de respectivement 2,78 et 1,42 %).

Tableau 13 Aperçu des marges d'exploitation annuelle moyenne brute et nette de quelques maillons de la filière bovine et de l'industrie alimentaire

(En %, période de 2005 à 2011)

	Secteur des aliments composés	Abattoirs et ateliers de découpe	Commerce de détail	Industrie alimentaire
Marge d'exploitation brute	2,78	3,46	4,99	5,71
Marge d'exploitation nette	1,42	1,67	3,48	3,24

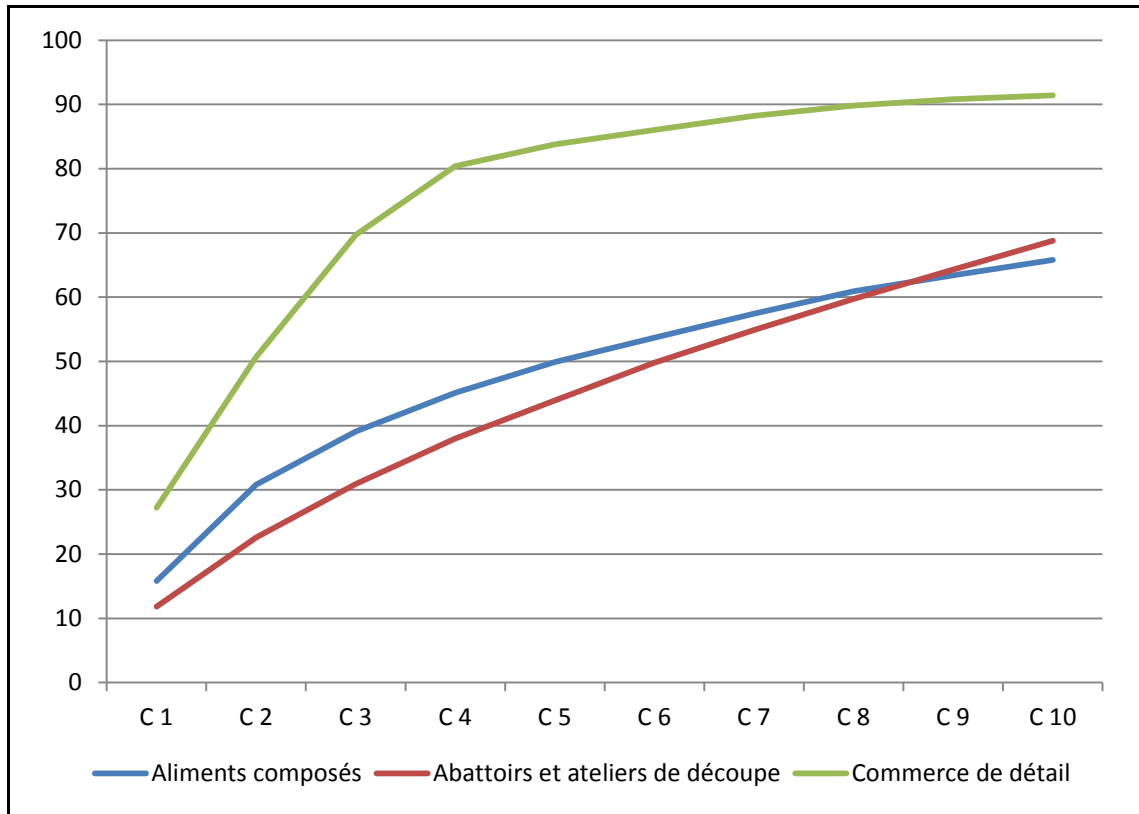
Sources : Calculs internes, Bureau van Dijk (Bel-First), AFSCA, FEBEV, SPF Économie, DGSIE

Au sein du commerce de détail, le taux de concentration des entreprises est clairement supérieur à celui de l'industrie des aliments composés et des abattoirs et des ateliers de découpe. Les cinq plus grandes entreprises du commerce de détail (C 5) avaient ainsi, sur la base des ventes de 2011, une part de marché cumulée de 83,8 %, contre 49,9 % pour l'industrie des aliments composés et 43,9 % pour les abattoirs et des ateliers de découpe.

⁵² Lors du calcul des quartiles, nous n'avons pas tenu compte des valeurs les plus élevées et les plus basses de la série des ratios.

Graphique 14 Aperçu de la concentration des entreprises dans une série de maillons de la filière bovine en 2011

(En %)



Sources : Calculs internes, Bureau van Dijk (Bel-First), AFSCA, FEBEV, SPF Économie, DGSIE

3. Évolution des prix à la consommation de la viande de bœuf en Belgique et dans les principaux pays voisins

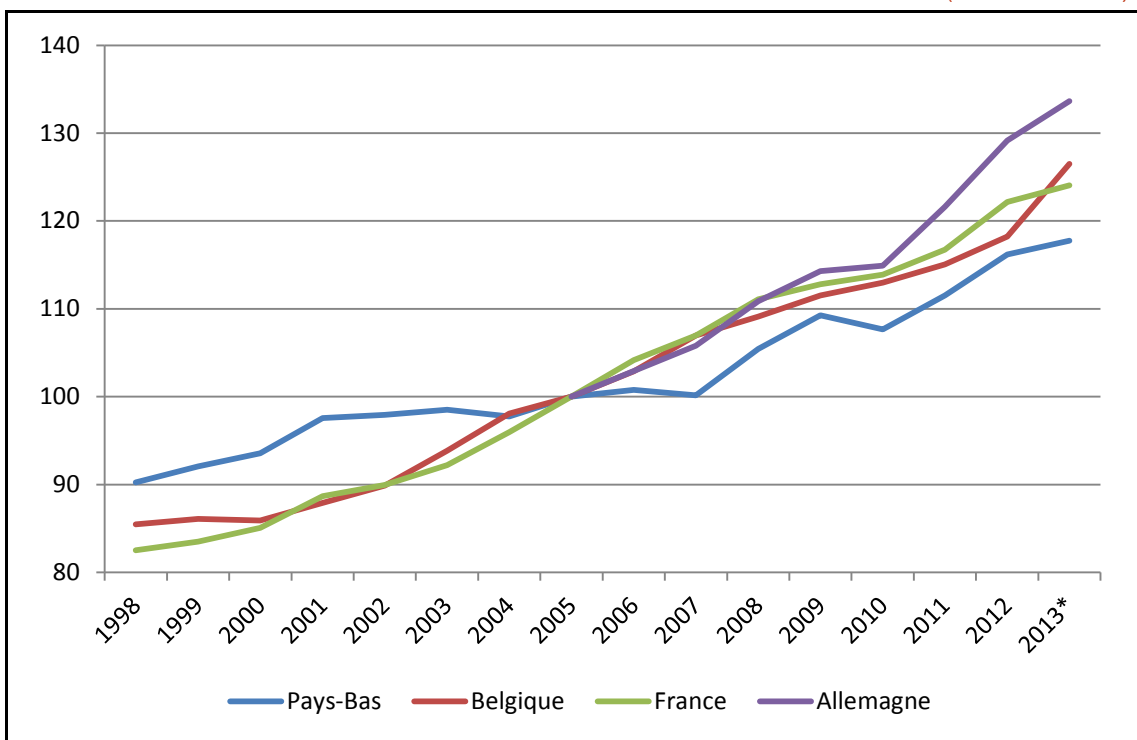
3.1. Comparaison des prix à la consommation de la viande de bœuf en Belgique et à l'étranger

D'après l'évolution des prix à la consommation de la viande de bœuf en Belgique et dans ses trois pays voisins, deux périodes différentes peuvent être distinguées: au cours d'une première période allant de 1998 à 2010, l'évolution des prix de la viande de bœuf en Belgique, en France et en Allemagne (uniquement à partir de 2005) a été comparable. Au cours de la même période, les prix aux Pays-Bas ont en revanche augmenté moins rapidement.

La période qui a suivi (2010 - août 2013) se caractérise une fois encore par une évolution des prix comparables en Belgique et en France. En revanche, les prix ont augmenté plus rapidement en Allemagne, tandis que la hausse des prix aux Pays-Bas s'est à nouveau ralentie.

Graphique 15 Evolution du prix à la consommation de la viande de bœuf en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Indice 2005=100)



Sources : CBS, Destatis⁵³, INSEE, SPF Économie, DGSIE

Outre l'évolution des prix à la consommation, il est aussi judicieux d'étudier le niveau des prix de la viande de bœuf. Seuls la France et la Belgique fournissent une information

⁵³ Les indices des prix à la consommation nationaux ont été utilisés pour cette analyse. Les données sont disponibles auprès de la DGSIE pour la Belgique, l'INSEE pour la France, le CBS pour les Pays-Bas et Destatis pour l'Allemagne. Il convient de remarquer que la composition du panier « viande de bœuf » peut varier d'un pays à l'autre.

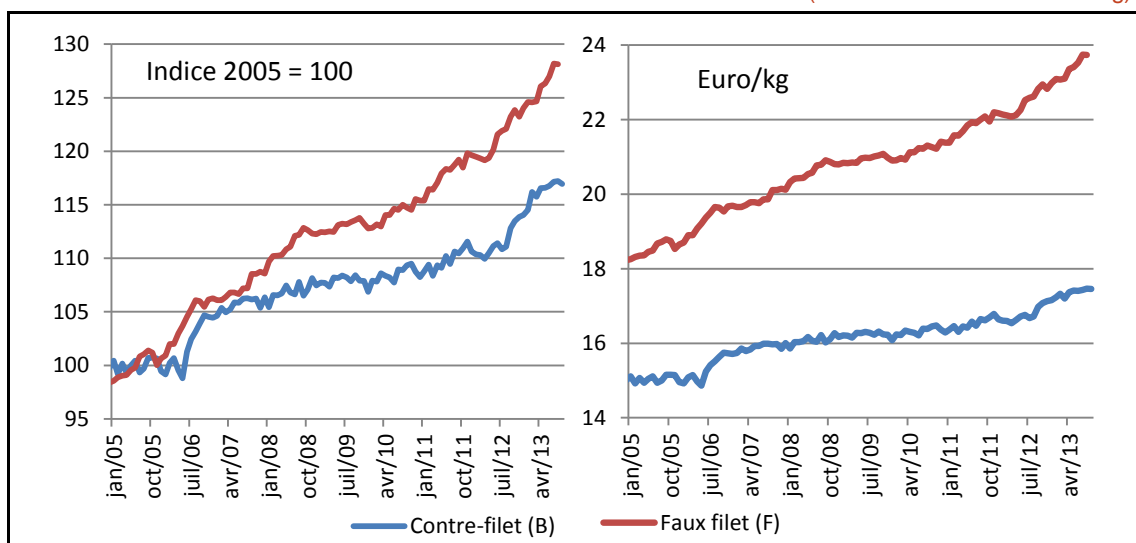
officielle sur le niveau des prix. Le faux-filet constitue dans ce cadre un produit comparable, dont le niveau des prix est disponible auprès de sources officielles.

En août 2013, le consommateur payait en Belgique environ 17,5 euro/kg pour son faux-filet, alors que le consommateur français devait déboursier pas moins de 23,7 euro/kg. Il convient de remarquer dans ce cadre que la viande vendue dans les magasins en Belgique est différente de celle vendue dans les magasins français (il s'agit plutôt en Belgique de viande de taureau de la race Blanc Bleu Belge).

Le graphique 16 illustre que le prix du faux-filet entre janvier 2004 et août 2013 a augmenté plus rapidement en France (+35,7 %) qu'en Belgique (+17,5 %).

Graphique 16 Evolution du prix à la consommation pour le faux-filet en France et en Belgique

(Indice 2005=100 et en euro/kg)



Sources : INSEE, SPF Économie, DGSIE

Le tableau ci-dessous (tableau 14) donne davantage de détails sur le niveau de prix des différents types de viande de bœuf et des autres types de viande en Belgique et en France.

Tableau 14 Comparaison des prix moyens de la viande de bœuf et des autres types de viande entre la France et la Belgique

(En euro/kg)

Prix à la consommation de la viande de bœuf belge	1998	juin-13	Diff. 1998-2013
Rôti de veau (1000 g)	15,2	21,9	+6,7
Rosbif (1000 g)	13,5	17,7	+4,2
Faux-filet (1000 g)	13,5	17,6	+4,1
Bifteck (1000 g)	9,3	14,1	+4,8
Carbonnade (1000 g)	7,1	10,8	+3,7
Hamburger (1000 g)	7,7	10,6	+2,9
Filet américain (1000 g)	7,4	10,4	+3,0
Prix à la consommation moyen de la viande de bœuf	10,5	14,7	+4,2
Prix à la consommation des autres types de viande en Belgique	1998	juin-13	Diff.1998-2013
Côte de porc de filet (1000 g)	6,4	8,1	+1,7
Côte de porc spiringue (1000 g)	5,1	6,6	+1,5
Rôti de porc du jambon (1000 g)	6,9	9,1	+2,2
Gigot d'agneau (1000 g)	11,4	15,3	+3,9
Lapin (1000 g)	7,2	9,8	+2,6
Jambon fumé (1000 g)	12,5	17,0	4,5
Prix à la consommation des viandes françaises	1998	juin-13	Diff.1998-2013
Bœuf : filet (kg)	24,2	38,2	+14,0
Bœuf : faux-filet (kg)	15,1	23,5	+8,4
Bœuf : rumsteck (kg)	14,8	22,8	+8,0
Bœuf : entrecôte (kg)	13,9	23,1	+9,2
Bœuf : bifteck dans la bavette (kg)	14,0	21,7	+7,7
Bœuf : côte avec os (kg)	12,5	21,2	+8,7
Veau : escalope (kg)	16,4	23,7	+7,3
Veau : rôti noix, sous-noix ou noix pâtissière (kg)	14,9	22,8	+7,9
Agneau : côtes découvertes (kg)	11,9	19,8	+7,9
Agneau : gigot raccourci (kg)	11,3	18,7	+7,4
Porc : rôti dans le filet (kg)	7,7	10,5	+2,8
Porc : échine avec os (kg)	6,0	8,4	+2,4
Lapin entier (kg)	6,6	9,9	+3,3

Sources : INSEE, SPF Économie, DGSIE

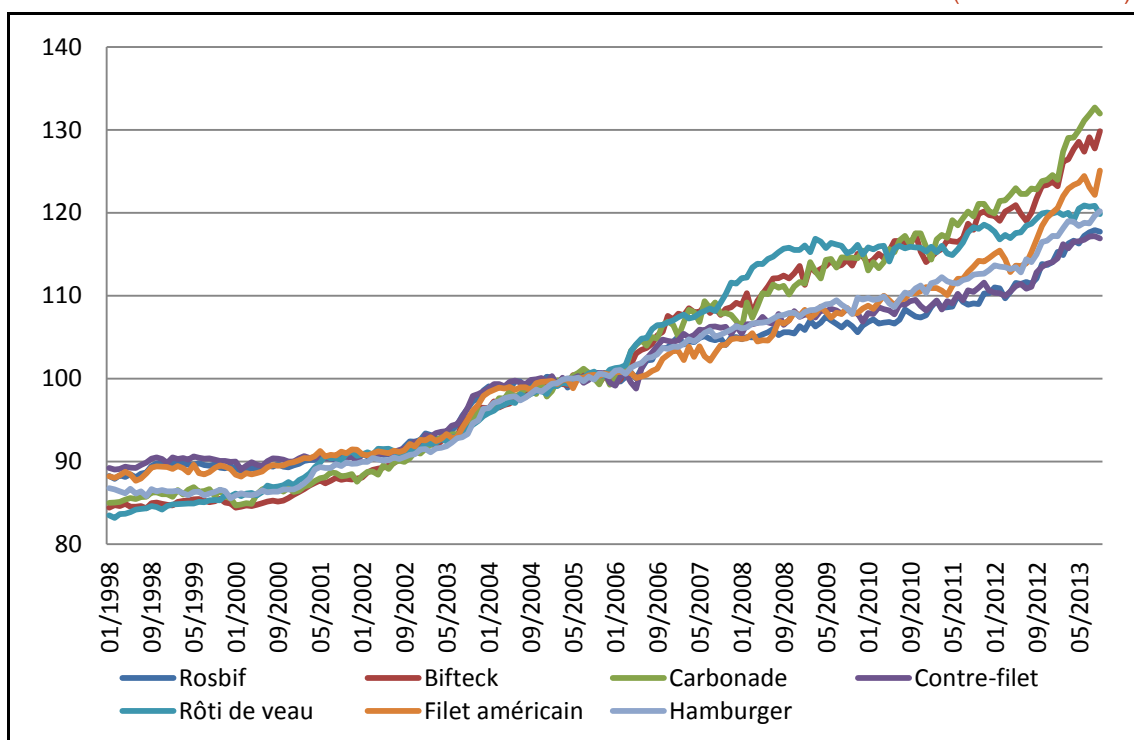
3.2. Évolution des prix à la consommation des différents types de viande de bœuf en Belgique

Sur le graphique 17, l'évolution du prix des différents types de viande de bœuf que l'on trouve dans le panier de la ménagère en Belgique ont été placés les uns à côté des autres à titre de comparaison. Le rosibif et le faux-filet (deux types de viande de qualité supérieure) ont connu une augmentation tarifaire moins marquée que les autres types de viande. En outre, l'évolution du prix du rosibif et du faux-filet est davantage corrélée à l'évolution des prix agricoles sous-jacents (dont la carcasse AS2).

Malgré l'augmentation tarifaire à long terme, l'évolution des prix des différents types de viande à court terme se caractérise par une grande instabilité. Les offres promotionnelles joueraient dans ce cadre un rôle important à travers la concurrence qu'elles induisent entre les chaînes de supermarchés (en tant que moyen incitatif pour le client).

Graphique 17 Evolution du prix à la consommation des différents types de viande de bœuf en Belgique

(Index 2005=100)



Source : SPF Économie, DGSIE

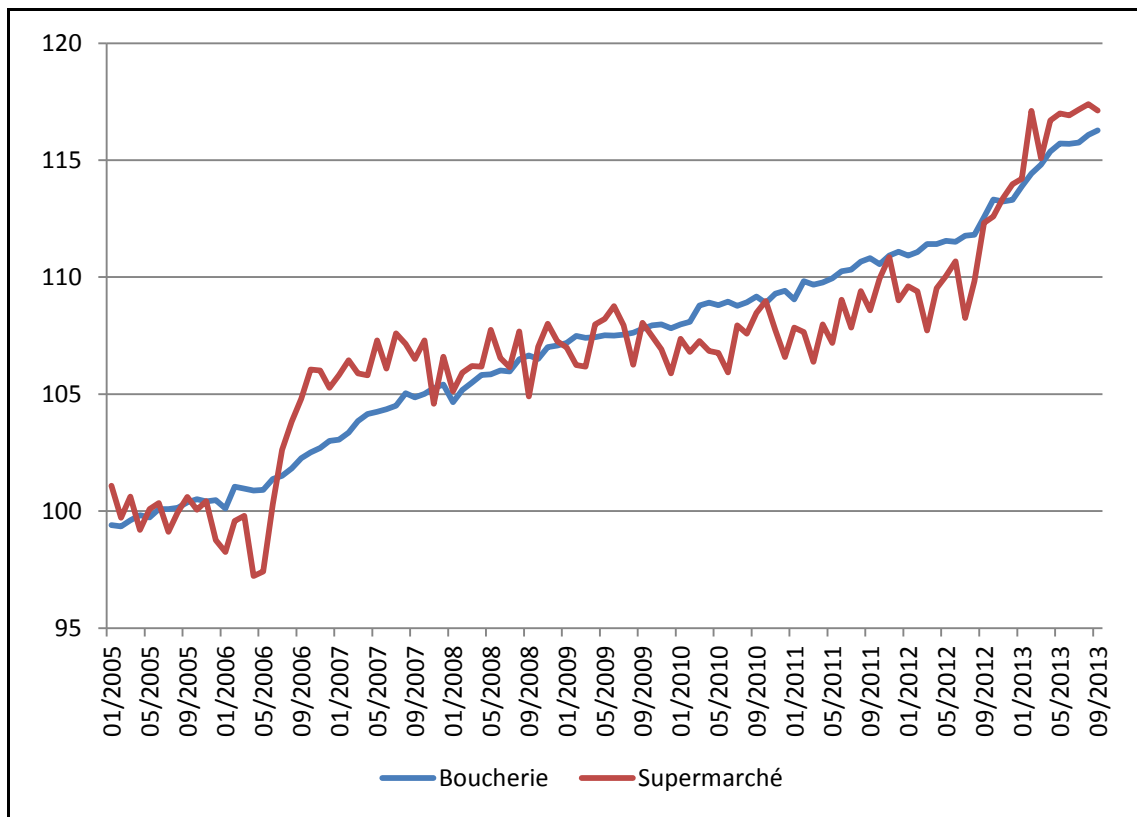
3.3. Évolution du prix moyen du faux-filet selon le distributeur

L'évolution du prix à la consommation du faux-filet en fonction du canal de distribution est détaillée dans le graphique 18. Le prix du faux-filet chez le boucher a augmenté entre janvier 2008 et septembre 2013 de 11,1 %. Une augmentation a également été observée dans les supermarchés (+11,4 %), mais surtout entre juillet 2012 et septembre 2013, le prix à la consommation dans les supermarchés a augmenté (8,1 %). Alors que le prix du faux-filet a enregistré une augmentation continue chez le boucher, le prix dans les supermarchés traduit une évolution plus volatile. Les offres temporaires sont vraisemblablement à l'origine de cette situation. En ce qui concerne le niveau de prix, le faux-filet en Belgique serait plus cher chez le boucher (en moyenne près de 19 euro/kg en septembre 2013) que dans les grandes chaînes de distribution (en moyenne un peu plus de 16 euro/kg en septembre 2013)⁵⁴.

⁵⁴ Il ressort d'entretiens avec des experts de la Région flamande que le boucher proposera davantage de viande de vache alors que les chaînes de supermarchés proposeront plutôt de la viande de taureaux (moins grasse et moins rouge, mais d'une autre saveur).

Graphique 18 Evolution du prix à la consommation du faux-filet chez le boucher et dans différents points de vente de la chaîne de distribution

(Indice 2005=100)



Source : SPF Économie, DGSIE

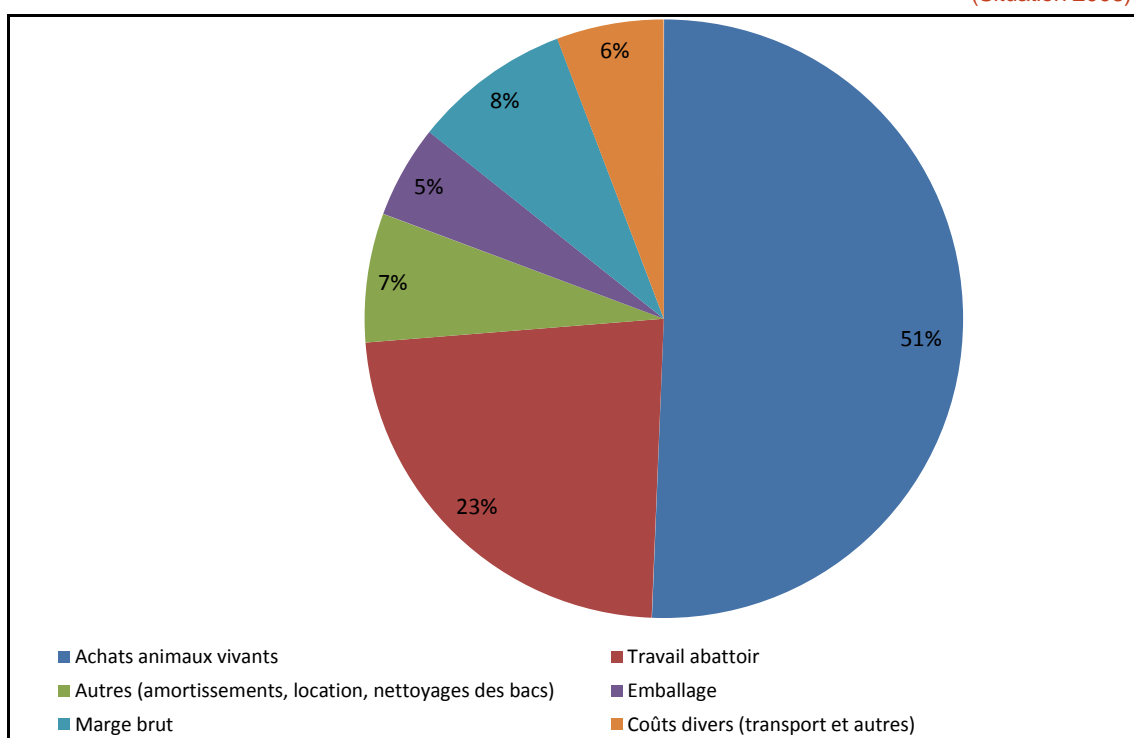
4. Analyse de la transmission des prix de la filière bovine

En ce qui concerne le commerce de détail, seules des données agrégées sont disponibles pour les marges. Cette partie tente d'analyser l'évolution de la marge sur la viande de bœuf dans la distribution grâce à un modèle de transmission de prix simplifié. L'évolution du prix à la consommation de la viande de bœuf pourra ainsi être comparée avec l'évolution des coûts calculée théoriquement pour la distribution. Cette évolution du coût théorique sera construite en plusieurs étapes.

Tout d'abord, un prix à la production théorique pour la viande de bœuf, hors abattoir, est calculé. Il s'agit en fait du prix d'achat de la distribution. Il ressort de l'étude menée en 2009 que le prix producteur à la sortie de l'abattoir est pour moitié déterminé par l'achat des produits de base, en d'autres termes par le prix de la viande bovine. Le coût du travail (23 %) y joue également un rôle important, ainsi que, dans une moindre mesure, les autres coûts (amortissements, location et nettoyage des bacs, 7 %), les matériaux d'emballage (5 %), la marge de l'abattoir⁵⁵ (9 %) et les coûts divers (dont le transport, 6 %).

Graphique 19 Composition du prix producteur pour la viande bovine Blanc Bleu Belge à la sortie de l'abattoir

(Situation 2008)



Source : FEBEV

Afin de pouvoir analyser l'évolution du prix producteur théorique à la sortie de l'abattoir, nous avons associé l'évolution du prix de chacun des postes à leur poids. En ce qui concerne l'évolution du prix spécifique, les approches par approximation suivantes ont été utilisées. Pour le poste d'achat des animaux vivants, l'évolution du prix de la carcasse AS2 a été prise en compte, alors que pour l'évolution du coût du travail à l'abattoir, le coût salarial total par employé à temps plein dans le secteur 10.11 (secteur

⁵⁵ La marge brute s'élève à 10 % par an et est calculée uniquement sur les postes suivants : achat des animaux vivants, travail à l'abattoir, conditionnement et autres.

des abattoirs et ateliers de découpe selon la classification NACE) a été utilisé comme valeur approximative (sur la base des statistiques de l'ONSS). L'évolution des coûts d'emballage a été estimée par l'intermédiaire du prix pratiqué par les entreprises d'emballage à l'échelle nationale (DGSIE, NACE 22.22 Fabrication de matériaux d'emballage en matière plastique). Pour la marge, un pourcentage fixe sur les frais encourus a été calculé sur base annuelle (à l'exception des frais de transport et des coûts divers). Pour l'évolution du prix de tous les autres postes, nous avons utilisé l'indice-santé comme base d'approximation.

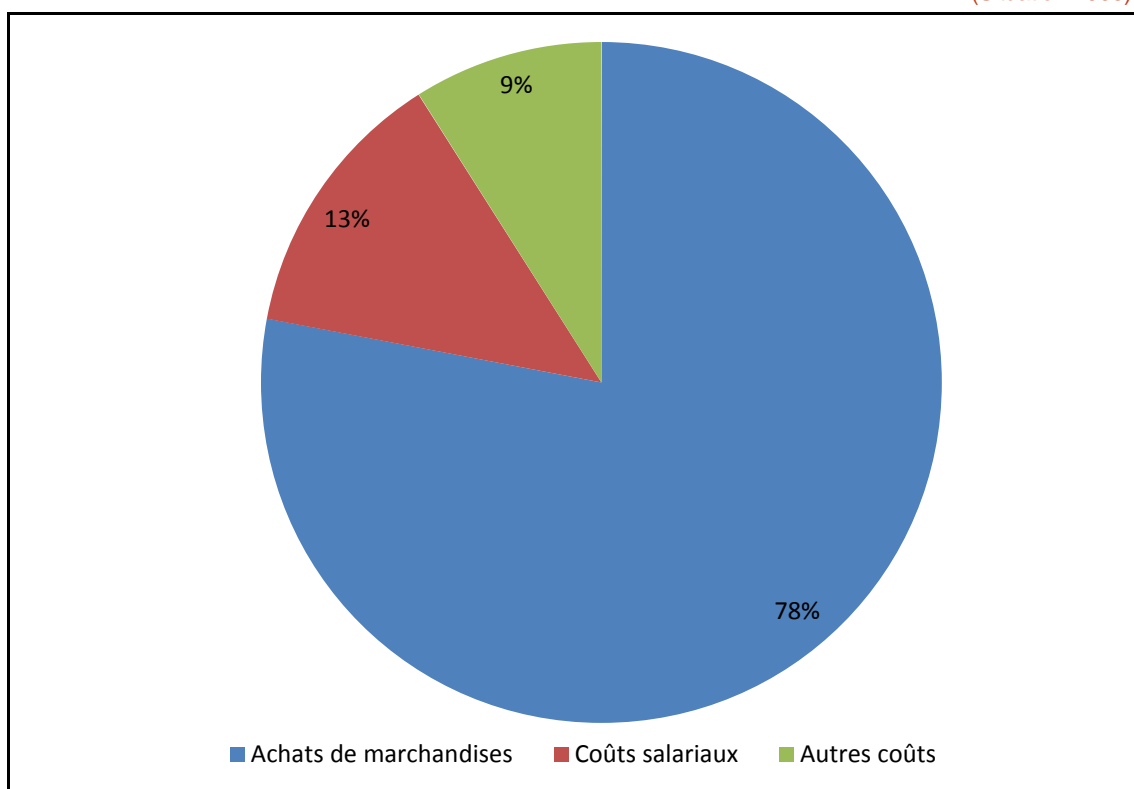
Le coût salarial par employé à temps plein était en 2012 pratiquement 23 % supérieur à son niveau en 2005. Le coût d'achat de l'animal vivant a augmenté de 9 % au cours de cette même période. La marge, en tant que pourcentage fixe des coûts, était d'environ 14 % supérieure en 2012 par rapport à 2005. Pour tous les autres postes de coûts, nous avons tenu compte d'une augmentation de prix variant de 17 % (rythme de croissance de l'indice santé) à 19 % (prix d'emballages) entre 2005 et 2012. Selon ces bases d'approximation, le prix producteur théorique calculé à la sortie de l'abattoir devrait avoir augmenté de près de 14 % entre 2005 et 2012⁵⁶. Il ressort des statistiques publiées par la DGSIE que le prix pratiqué par les abattoirs et les ateliers de découpe a augmenté d'environ 5 % entre 2010 et 2012 (les données ne sont pas disponibles avant 2010), ce qui correspond à l'augmentation du prix producteur théorique calculé au cours de la période (+4 %).

Ensuite, ce prix à la production calculé théoriquement, hors abattoir, pour la viande de bœuf est utilisé dans le calcul du coût théorique de la distribution. Les données relatives au commerce de détail de viande ne sont pas disponibles, c'est pourquoi la structure des coûts de l'ensemble du secteur du commerce de détail est étudiée. Dans l'étude originelle, cette structure des coûts est composée, du moins dans la grande distribution, à hauteur de 13 % des coûts du personnel, à hauteur de 78 % des coûts d'achat des stocks de marchandises et à hauteur de 9 % des autres coûts. L'estimation de l'évolution du prix des stocks de marchandises achetés est basée sur le prix producteur théorique à la sortie de l'abattoir, que nous expliquons en détail ci-dessus. L'évolution du prix des autres coûts est à nouveau basée sur l'indice-santé. En ce qui concerne l'évolution des coûts du personnel, la masse salariale par employé à temps plein au sein du secteur 47.11 a été utilisée, sur la base des données fournies par l'ONSS.

⁵⁶ Nous reprenons en annexe l'évolution des principaux composants des coûts du processus de production de viande bovine de façon détaillée.

Graphique 20 Structure des coûts dans le commerce de détail

(Situation 2005)



Source : SPF Économie, DGSIE

Remarquons ici la nette augmentation du coût salarial par employé à temps plein entre 2005 et 2012 (18 %). Le prix lié à l'achat de viande a augmenté de 14 %, tel que nous l'avons déjà exposé ci-dessus, tandis que les autres coûts ont augmenté de 17 %. En combinant les différentes bases approximatives et leur poids dans la structure des coûts du commerce de détail, le prix théorique calculé pour la distribution a augmenté de 14 % au cours de la période à l'étude.

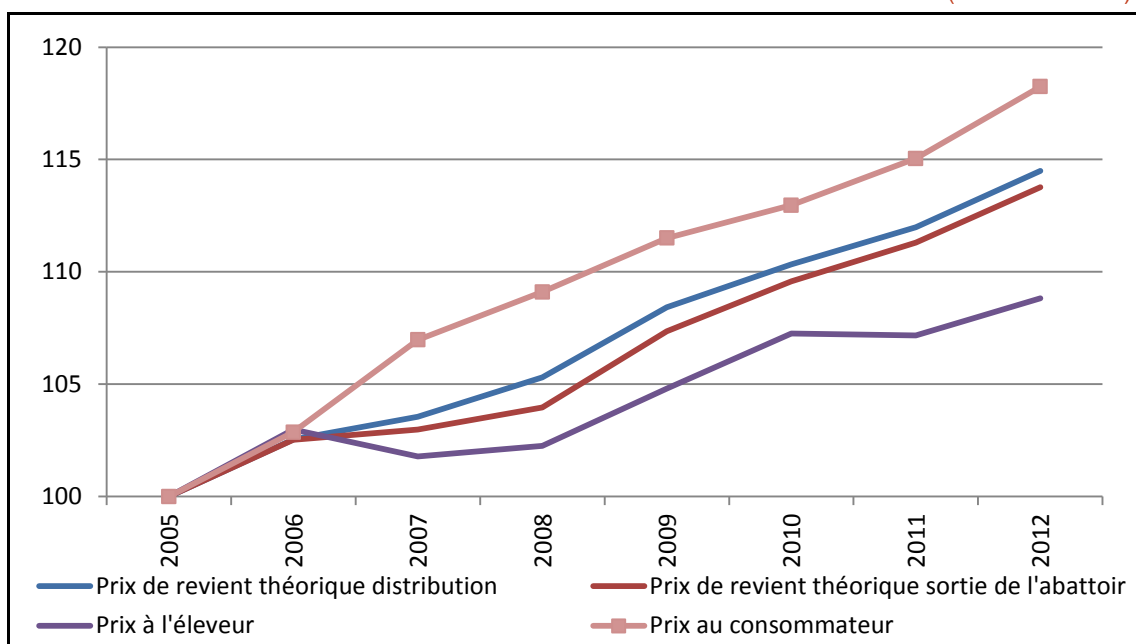
En résumé, pour l'ensemble de la filière bovine, les évolutions de prix suivantes, en partie estimées, peuvent être établies pour la période 2005-2012 :

Prix éleveur :	+9 %
Prix producteur théorique à la sortie de l'abattoir :	+14 %
Prix théorique distribution :	+14 %
Prix consommateur viande bovine :	+18 %

On constate ici que l'augmentation des coûts dans la grande distribution (+14 %) est légèrement inférieure à l'augmentation du prix de la viande bovine dans les supermarchés (+18 %). Au cours de la période la plus récente, le secteur du petit commerce semble ne pas avoir augmenté ses marges sur ce produit. Le prix de la viande de bœuf dans les magasins a augmenté plus rapidement que le coût théorique entre 2006 et 2007. L'évolution des deux prix a ensuite suivi une même courbe.

Graphique 21 Evolution du prix éleveur, du prix à la sortie de l'abattoir, du prix dans la distribution et du prix à la consommation de la viande bovine

(Indice 2005=100)



Sources : DGSIE, BIRB, FEBEV, ONSS, calculs internes SPF Économie

5. Conclusions

En dépit de la concentration croissante observée au sein du secteur de l'élevage bovin (moins d'exploitations, plus d'animaux par exploitation), la rentabilité des éleveurs bovins reste mise à mal. Au cours de la période étudiée, cette situation s'explique essentiellement par l'augmentation des prix des aliments pour animaux (principal poste de coûts variables pour l'éleveur), qui subissent eux-mêmes l'effet de la forte augmentation des prix des matières premières à l'échelle internationale: entre 2005 et août 2013, les prix des aliments pour animaux ont augmenté de près de 68 %, alors que le prix de vente d'une carcasse ayant une conformation supérieure et peu de gras a augmenté d'à peine 20 %. L'éleveur bovin ne parvient donc pas à répercuter l'augmentation des coûts sur son prix de vente.

En ce qui concerne les autres maillons de la filière bovine⁵⁷, dont la structure se caractérise par ailleurs par une grande complexité, notons que les marges en amont (industrie des aliments composés) et en aval (abattoirs et atelier de découpe⁵⁸) ne semblent pas exagérées comparativement aux marges moyennes de l'industrie alimentaire. En ce qui concerne l'industrie des aliments composés, les abattoirs et les ateliers de découpe, nous avons essayé de démontrer cette constatation à travers les données financières issues des comptes annuels. Dans la mesure où nous ne nous disposons pas de ce type de données au niveau des produits individuels pour le commerce de détail, l'évolution de la rentabilité dans ce secteur a fait l'objet d'une estimation par l'intermédiaire d'un modèle simplifié de transmission des prix : notre analyse n'a pas permis de fournir d'indications sur une quelconque augmentation des marges au cours de la période la plus récente.

Nous ne disposons que de très peu d'informations sur le maillon intermédiaire des marchands de bétail. Il est possible qu'à ce niveau, l'efficacité et la transparence de la filière et de ses rouages puissent encore être améliorées.

La consommation de viande de bœuf a enregistré une diminution au cours de ces dernières années. Pour la viande bovine, cette diminution est plus marquée que pour les autres types de viande. Le prix un petit peu plus élevé de la viande bovine relativement aux autres types de viande peut constituer une explication. Mais, comparativement à la France, la viande de bœuf est en Belgique relativement bon marché.

La demande mondiale de viande bovine enregistre une courbe ascendante, en raison entre autres de l'augmentation de la demande des pays situés en périphérie de l'Union européenne (Russie, Turquie,...). L'exportation de la race Blanc Bleu Belge vers ces marchés en croissance reste cependant limitée.

Enfin, nous souhaitons souligner que les discussions menées à l'échelle européenne sur les dispositions de la nouvelle Politique agricole commune (PAC) pour la période 2014-2020 sont en cours. Etant donné que près de 20 % des recettes des exploitations bovines belges sont liées aux primes, le résultat de ces discussions n'est pas sans importance pour le secteur.

⁵⁷ Une intégration verticale marquée entre les fabricants d'aliments et les éleveurs semble peu réaliste eu égard aux délais de mise sur le marché relativement longs de la chaîne de production (de 2 à 3 ans).

⁵⁸ Afin de préserver la rentabilité, les abattoirs et les ateliers de découpe essaient de réaliser des économies d'échelles.

Abréviations

ABS	Algemeen Boerensyndicaat (Syndicat général des agriculteurs)
AIP	Accord interprofessionnel
AMS	Afdeling Monitoring en Studie (Vlaamse overheid)
APFACA	Association professionnelle des fabricants d'aliments composés pour animaux
BIRB	Bureau d'intervention et de restitution belge
BNB	Banque Nationale de Belgique
CBS	Centraal Bureau voor de Statistiek
CE	Commission européenne
Comeos	Fédération du commerce et des services
Destatis	Statistische Bundesamt
DGSIE	Direction général Statistique et Information économique du SPF Economie
UE	Union européenne
UE27	Union européenne (27 Etats membres)
FAO	Food and Agriculture Organisation
AFSCA	Agence fédéral pour la sécurité de la chaîne alimentaire
FEBEV	Fédération Belge de la Viande
FNCBV	Fédération Nationale de Commerce du Bétail et de la Viande
FWA	Fédération Wallonne de l'Agriculture
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
NACE	Nomenclature statistiques des activités économiques dans la CE
PAC	Politique agricole commune
RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
SPF Économie	Service Public Fédéral Économie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UGent	Universiteit Gent
VLAM	Vlaams Centrum voor Agro- en Visserijmarketing
VVV	Vlaamse Veehandelaars & Vleesproducenten

Annexe 1 Composition du cheptel bovin en Région flamande

Variables	2000	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 2000-2012	
Nombre total de bovins	1.558.075	1.295.449	1.296.510	1.303.865	1.302.248	1.269.405	1.337.592	100,00 %
Bovins de moins d'1 an	533.465	423.353	422.285	426.985	435.729	406.155	441.329	32,99 %
Destinés à être abattus comme veaux	160.741	147.402	142.541	153.630	164.341	161.373	155.005	11,59 %
Autres veaux	372.724	275.951	279.744	273.355	271.388	244.782	286.324	21,41 %
Bovins d'1 an à <2 ans	325.762	249.159	246.966	251.693	249.909	253.430	262.820	19,65 %
Mâles	103.352	69.428	67.144	68.337	69.311	73.031	75.101	5,61 %
Femelles	222.410	179.731	179.822	183.356	180.598	180.399	187.719	14,03 %
Pour la boucherie	31.612	9.469	10.148	8.035	8.634	11.836	13.289	0,99 %
Autres	190.798	170.262	169.674	175.321	171.964	168.563	174.430	13,04 %
Pour remplacement de vaches laitières	116.574	89.965	91.416	97.559	95.484	-	98.200	7,34 %
Pour remplacement de vaches allaitantes	74.224	80.297	78.258	77.762	76.480	-	77.404	5,79 %
Bovins de 2 ans et plus	698.848	622.937	627.259	625.187	616.610	609.820	633.444	47,36 %
Mâles	25.189	16.715	16.561	16.303	16.478	18.704	18.325	1,37 %
Femelles	673.659	606.222	610.698	608.884	600.132	591.116	615.119	45,99 %
Génisses	127.860	111.315	110.284	107.916	106.185	90.875	109.073	8,15 %
Pour la boucherie	41.739	21.132	21.337	19.693	19.833	17.826	23.593	1,76 %
Autres	86.121	90.183	88.947	88.223	86.352	73.049	85.479	6,39 %
Pour remplacement de vaches laitières	48.160	37.998	36.831	37.561	36.469	-	39.404	2,95 %
Pour remplacement de vaches allaitantes	37.961	52.185	52.116	50.662	49.883	-	48.561	3,63 %
Vaches	545.799	494.907	500.414	500.968	493.947	500.241	506.046	37,83 %
Vaches laitières	342.742	289.738	296.951	297.179	290.300	279.171	299.347	22,38 %
Vaches allaitantes	203.057	205.169	203.463	203.789	203.647	175.394	199.087	14,88 %

Source : SPF Economie, DGSIE

Annexe 2 Composition du cheptel bovin en Région wallonne

Variables	2000	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 2000-2012	
Nombre total de bovins	1.483.060	1.309.837	1.303.725	1.288.528	1.257.818	1.214.312	1.309.547	100,00 %
Bovins de moins d'1 an	422.900	329.713	337.399	331.307	323.111	295.157	339.931	25,96 %
Destinés à être abattus comme veaux	3.098	5.820	4.648	5.003	6.100	5.723	5.065	0,39 %
Autres veaux	419.802	323.893	332.751	326.304	317.011	289.434	334.866	25,57 %
Bovins d'1 an à <2 ans	288.396	257.601	246.080	253.185	245.100	244.941	255.884	19,54 %
Mâles	71.414	62.015	58.114	58.936	57.647	56.230	60.726	4,64 %
Femelles	216.982	195.586	187.966	194.249	187.453	188.711	195.158	14,90 %
Pour la boucherie	4.110	2.364	2.707	2.883	2.830	6.777	3.612	0,28 %
Autres	212.872	193.222	185.259	191.366	184.623	181.934	191.546	14,63 %
Pour remplacement de vaches laitières	94.216	68.983	67.221	71.174	68.456	-	74.010	5,65 %
Pour remplacement de vaches allaitantes	118.656	124.239	118.038	120.192	116.167	-	119.458	9,12 %
Bovins de 2 ans et plus	771.764	722.523	720.246	704.036	689.607	674.214	713.732	54,50 %
Mâles	18.975	18.083	17.991	17.218	17.492	19.151	18.152	1,39 %
Femelles	752.789	704.440	702.255	686.818	672.115	655.063	695.580	53,12 %
Génisses	143.294	147.859	145.633	139.337	137.363	121.017	139.084	10,62 %
Pour la boucherie	5.133	3.490	3.688	3.740	3.461	5.520	4.172	0,32 %
Autres	138.161	144.369	141.945	135.597	133.902	115.497	134.912	10,30 %
Pour remplacement de vaches laitières	60.411	47.813	46.757	45.372	45.487	-	49.168	3,75 %
Pour remplacement de vaches allaitantes	77.750	96.556	95.188	90.225	88.415	-	89.627	6,84 %
Vaches	609.495	556.581	556.622	547.481	534.752	534.046	556.496	42,50 %
Vaches laitières	273.051	227.385	227.561	223.452	217.088	205.757	229.049	17,49 %
Vaches allaitantes	336.444	329.196	329.061	324.029	317.664	293.281	321.613	24,56 %

Source : SPF Economie, DGSIE

Annexe 3 Composition du cheptel bovin en Région bruxelloise

Variables	2000	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne 2000-2012	
Nombre total de bovins	430	246	218	238	253	555	323	100,00 %
Bovins de moins d'1 an	113	65	62	59	64	107	78	24,23 %
Destinés à être abattus comme veaux	0	0	0	0	0	4	1	0,21 %
Autres veaux	113	65	62	59	64	103	78	24,02 %
Bovins d'1 an à <2 ans	88	40	36	44	34	92	56	17,22 %
Mâles	34	1	6	4	5	7	10	2,94 %
Femelles	54	39	30	40	29	85	46	14,28 %
Pour la boucherie	0	1	10	15	9	0	6	1,80 %
Autres	54	38	20	25	20	85	40	12,47 %
Pour remplacement de vaches laitières	21	18	18	21	16	-	19	5,81 %
Pour remplacement de vaches allaitantes	33	20	2	4	4	-	13	3,90 %
Bovins de 2 ans et plus	229	141	120	135	155	356	189	58,56 %
Mâles	56	2	3	4	11	6	14	4,23 %
Femelles	173	139	117	131	144	350	176	54,33 %
Génisses	45	31	41	47	64	75	51	15,62 %
Pour la boucherie	7	0	20	20	45	32	21	6,39 %
Autres	38	31	21	27	19	43	30	9,23 %
Pour remplacement de vaches laitières	23	16	16	21	14	-	18	5,57 %
Pour remplacement de vaches allaitantes	15	15	5	6	5	-	9	2,85 %
Vaches	128	108	76	84	80	275	125	38,71 %
Vaches laitières	64	67	68	73	63	184	87	26,75 %
Vaches allaitantes	64	41	8	11	17	81	37	11,44 %

Source : SPF Economie, DGSIE

Annexe 4 Résultats comptables des exploitations spécialisées dans l'élevage bovin¹

euro / ha	Région wallonne							Région flamande						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012(**)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012(**)
I. Coûts														
Aliments	283	316	352	312	339	381	417	468	453	409	414	449	491	538
Engrais	71	72	81	74	70	88	88	82	88	131	117	111	122	121
Semences et plants	18	19	24	27	28	26	26	78	74	73	80	80	86	87
Pesticides	11	14	20	21	21	20	20	58	60	64	64	60	67	69
Frais vétérinaires	147	146	144	148	148	148	153	194	181	164	191	189	234	242
Énergie	50	54	69	58	71	71	77	106	99	100	95	101	122	132
Coût des équipements	269	286	294	295	321	325	333	376	386	376	394	405	391	401
Capital foncier	330	334	349	366	380	352	348	501	476	520	577	540	673	667
Sous-traitance et salaires	71	81	101	104	89	94	97	189	177	205	211	208	242	249
Autres (*)	200	191	189	196	186	181	186	446	471	780	666	509	825	847
Calcul salaire imputé	890	856	845	878	896	986	1012	1269	1312	1257	1363	1416	1394	1430
Total sans salaire imputé	1449	1511	1623	1602	1653	1686	1746	2498	2465	2822	2809	2652	3254	3352
Total avec salaire imputé	2339	2368	2468	2480	2549	2672	2758	3767	3777	4079	4172	4068	4647	4783
II. Recettes														
Bovins et cultures fourragères	1233	1168	1031	1143	1129	1152	1170	2047	1723	1700	1830	1755	2141	2174
Autres recettes	647	659	718	702	796	749	804	986	1041	1212	1271	1310	1470	1607
Total recettes	1880	1827	1749	1845	1925	1901	1974	3033	2764	2912	3101	3065	3611	3780
III. Revenus														
Revenu sans salaire imputé	431	316	126	243	272	215	228	535	299	90	292	413	357	428
Revenu avec salaire imputé	-459	-541	-719	-635	-624	-772	-784	-734	-1013	-1167	-1071	-1003	-1036	-1003

Sources : Région wallonne, Région flamande, calculs internes SPF Économie

(*) Les autres coûts variables et fixes (dont les investissements dans d'autres branches d'exploitation, telles que l'énergie verte, le tourisme et la vente fermière : la volatilité de ce poste de coût peut s'expliquer par les modifications dont l'échantillon peut faire l'objet sur base annuelle et par le fait que ces coûts diffèrent fortement d'une entreprise à l'autre).

(**) Sur la base d'une extrapolation de l'année 2011 au moyen des bases approximatives suivantes : les prix d'achat des moyens de production de l'agriculture (DGSIE) pour les engrais, les semences et les plans, les pesticides, l'énergie, les coûts du matériel et le capital foncier ; les aliments concentrés (APFACA) pour l'alimentation animale ; les consultations pour les dépenses vétérinaires ; l'indice-santé pour le travail des tiers et les salaires, les autres coûts, le salaire imputé et les autres recettes.

¹ Les définitions des différents postes de coûts et de recettes sont reprises à l'annexe 5.

Annexe 5 Description des postes de coûts et de recettes

Recettes bovins et cultures fourragères

Ce poste comprend :

- Le chiffre d'affaires et l'accroissement du gros bétail ;
- Éventuellement la valeur de la production laitière ;
- Les autres recettes de l'élevage bovin et la vente des cultures fourragères.

Autres recettes

Ce poste comprend :

- Primes ;
- Éventuellement les recettes issues d'autres branches d'exploitation et des cultures commercialisables.

Coûts des aliments

Ce poste comprend :

- Les aliments pour animaux achetés ;
- Les aliments pour animaux produits par l'exploitation.

Il s'agit des produits commercialisables fabriqués par l'exploitation. Ce poste comprend : Les produits laitiers, les produits principaux et les produits dérivés des cultures commercialisables et du foin. Les cultures fourragères consommées par les herbivores (herbe, navets, betteraves fourragères, maïs, etc.) ne sont pas reprises sous ce poste.

Coûts des engrais

Ce poste se rapporte aux engrais achetés et répandus pour la récolte de l'ensemble de l'exercice analysé.

Coûts des semences et plants

Les coûts pour les semences et les plants achetés ou produits par l'exploitation pour la récolte sur l'ensemble de l'exercice analysé. Les coûts des jeunes arbres pour l'aménagement de nouvelles parcelles fruitières ne sont pas repris sous ce poste. Ils sont considérés comme des investissements.

Coûts des pesticides

Ce poste se rapporte au coût des pesticides utilisés pour l'ensemble de la récolte.

Coûts des soins vétérinaires

Il s'agit des coûts des consultations et soins vétérinaires, dont les médicaments. Les coûts liés à l'insémination artificielle sont enregistrés sous le poste coûts divers (voir coûts divers).

Coûts de l'énergie

Ce poste reprend les frais énergétiques pour l'énergie consommée au cours de l'exercice fiscal dans son ensemble (électricité, gaz naturel, pétrole, etc.)

Coûts des équipements

Concerne :

- Amortissement des équipements
- Intérêt imputé sur l'argent dormant - équipements
- Frais d'entretien des équipements
- Assurance des équipements

- Taxe sur les équipements (taxe de circulation, taxe sur la force motrice, etc.)
- L'achat du petit outillage
- Les coûts de location des équipements
- Les coûts liés à l'utilisation de moyens de transport privés au service de l'exploitation
- Les coûts des lubrifiants

L'amortissement est calculé sur la valeur de remplacement. Pour les intérêts imputés, 5 % d'intérêts ont été calculés sur la valeur comptable moyenne (valeur de remplacement - amortissements cumulés).

Coûts du capital foncier

Les coûts liés au capital foncier (terres et bâtiments) comprennent les éléments suivants :

- Amortissement des aménagements fonciers, les bâtiments d'exploitation, les serres, les cultures permanentes, les clôtures, le matériel d'assistance et les quotas
- L'intérêt imputé sur les biens immobiliers (à l'exception des terres, mais avec les quotas achetés ou repris)
- Coûts liés à la location des quotas
- Fermage (dont les charges payées par le fermier pour le compte du propriétaire)
- Fermage imputé pour les terres en propriété
- Assurance des biens immobiliers
- Frais d'entretien des bâtiments et des aménagements fonciers
- Autres coûts du capital foncier (taxe foncière, assurance incendie, etc.)

Les amortissements sont calculés sur la base de la valeur de remplacement, à l'exception des quotas. Pour les intérêts, 5 % d'intérêts ont été calculés sur la valeur comptable moyenne (valeur de remplacement - amortissements cumulés).

Sous-traitance

Ce poste se rapporte aux travaux effectués par les entrepreneurs avec leurs propres machines (moissonnage-battage, épandage, etc.)

Coût des salaires rémunérés

Ce poste reprend les salaires effectivement payés ainsi que les charges sociales.

Coûts divers

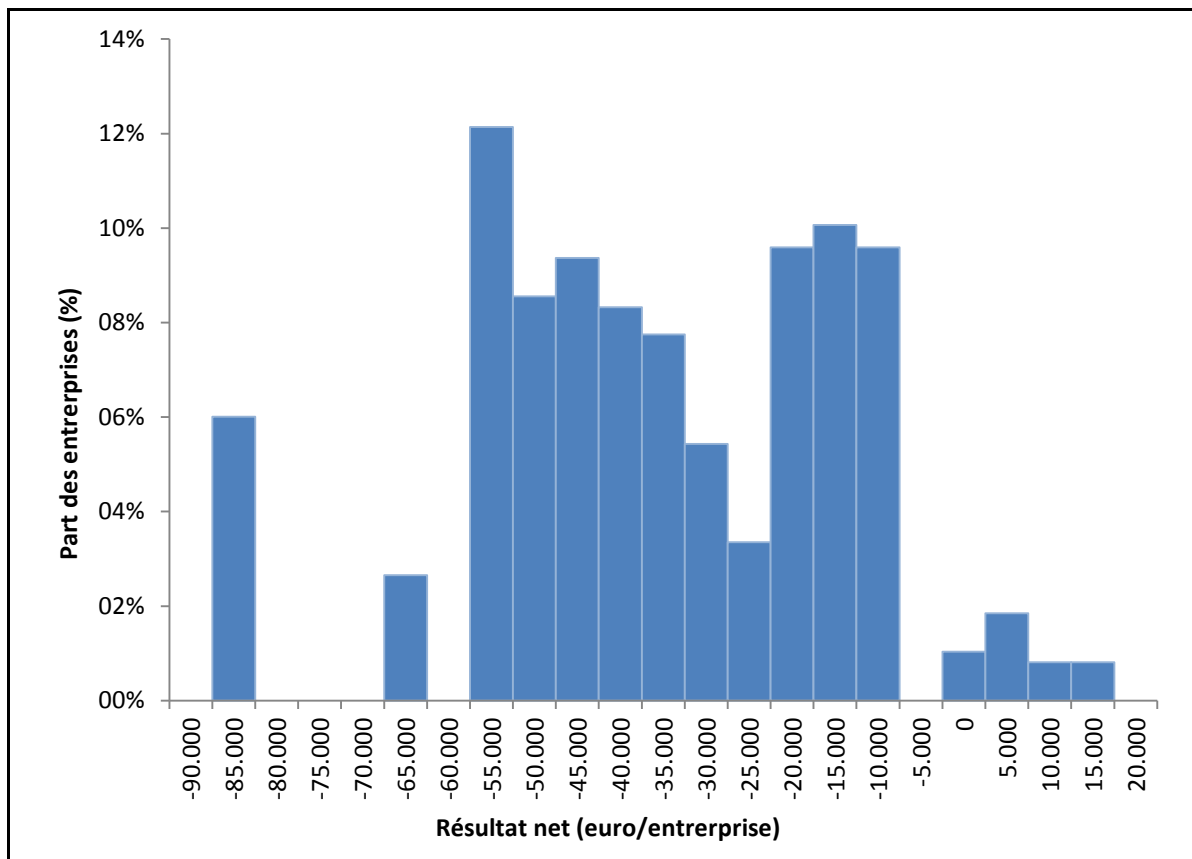
Cette rubrique se compose des coûts non mentionnés dans les autres postes du tableau (taxes de saillie, assurance, etc.)

Salaires imputés

La rémunération du travail de la main-d'œuvre non rémunérée est calculée sur la base des salaires minimums de la CCT établie par la Commission paritaire nationale pour l'agriculture et l'horticulture, auxquels ont été ajoutées les charges sociales.

Annexe 6 Distribution du revenu (dont salaire imputé) des exploitations spécialisées dans la filière bovine en Flandre, 2011

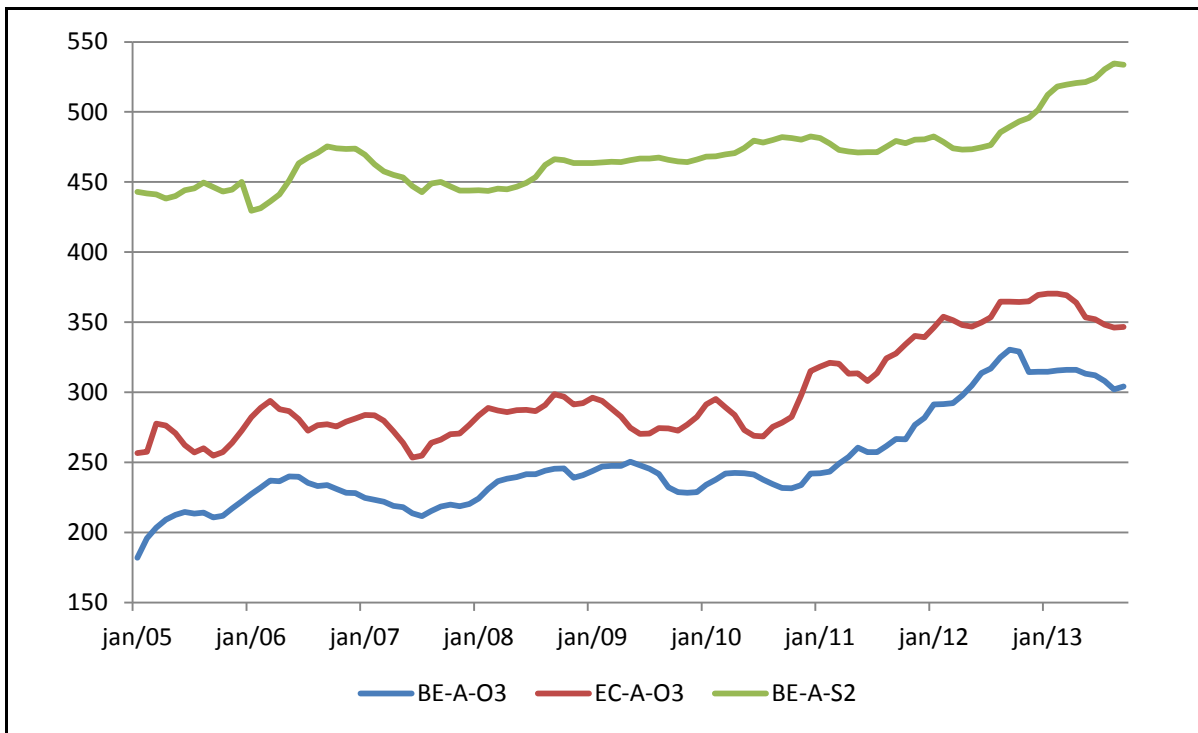
(euro/ entreprise, chiffres provisoires 2011)



Source : AMS

Annexe 7 Evolution du prix des carcasses en Belgique et en Europe

(€/ 100 kg)



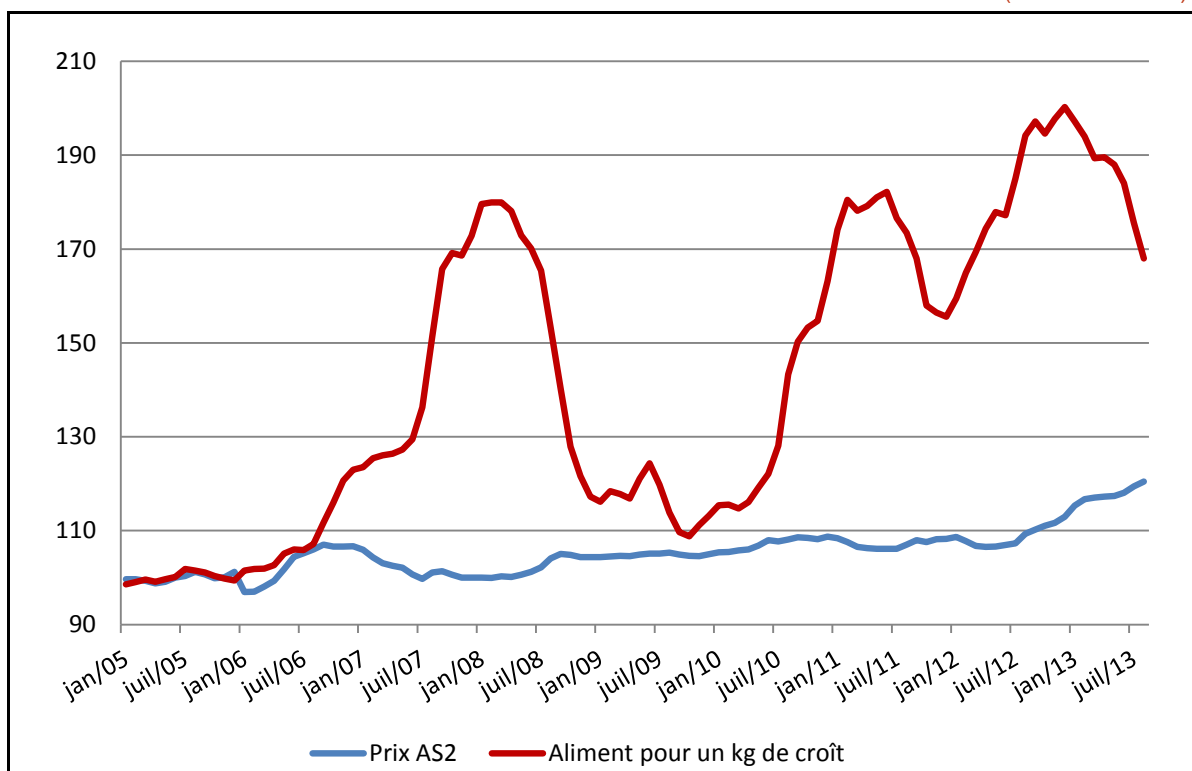
Sources : BIRB, CE

Annexe 8 Un secteur sous pression : un nouvel accord interprofessionnel

Ces dernières années, l'éleveur bovin a fait face à de grandes variations du prix des matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments pour animaux. Depuis les dernières modifications de la Politique agricole commune de l'Union européenne, ces cotations sont soumises aux fluctuations tarifaires à l'échelle mondiale. Ainsi, les prix des matières premières ont enregistré une forte augmentation au cours de la première moitié de l'année 2010, ce qui a conduit à une augmentation tout aussi importante du prix des aliments pour animaux (principal poste de coût de l'éleveur bovin, qui représente environ la moitié de tous les coûts de son exploitation). En août 2013, le prix des aliments était de 65,6 % plus élevé que le prix en vigueur au cours du même mois en 2005. Au cours de cette période, le prix de vente d'une carcasse AS2 n'a en revanche augmenté que de 19 %, dont plus de la moitié (10,1 points de pourcentage) au cours des douze derniers mois.

Graphique 1 Evolution du prix des aliments pour animaux et d'une carcasse AS2

(Indice 2005=100)



Sources : APFACA, CE, DGSIE, BIRB

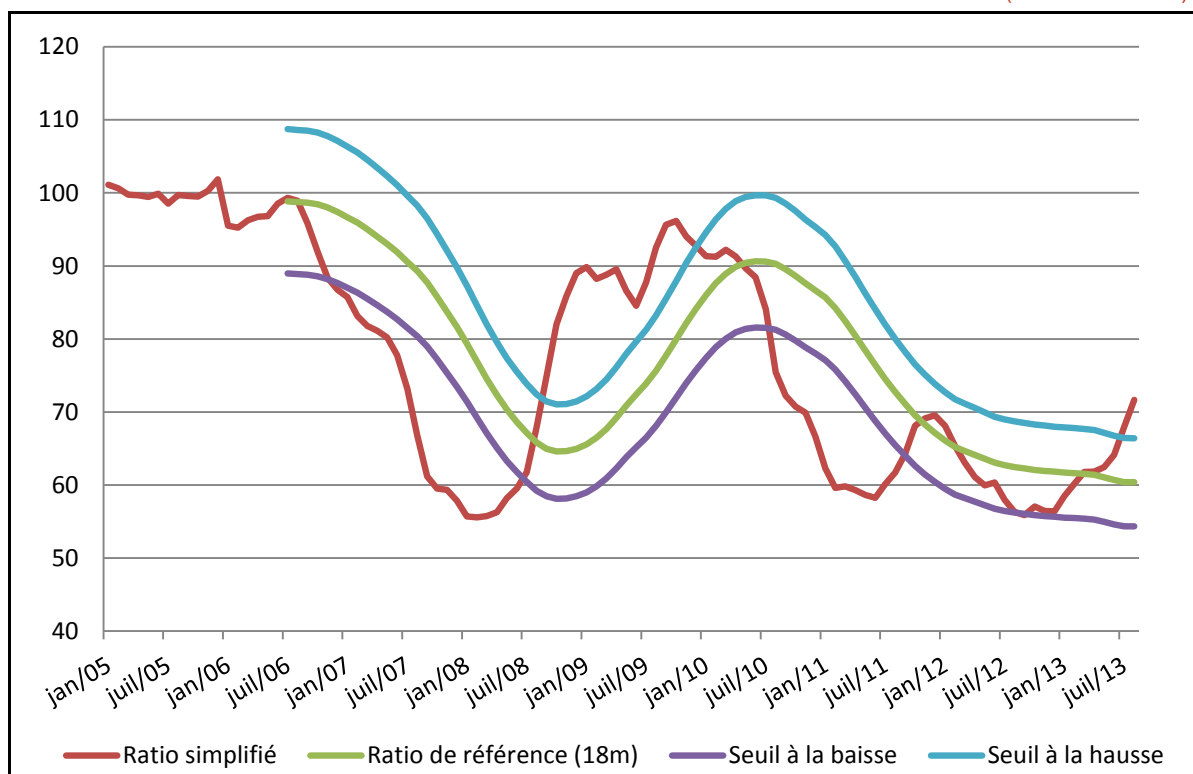
Afin de rechercher une solution aux conséquences de ces fluctuations extrêmes des prix des aliments pour animaux, la concertation de la filière bovine, qui réunit tous les maillons de la chaîne, a conclu un accord interprofessionnel le 29 janvier. Cet accord stipule que la concertation de la filière se réunit lorsque les marges bénéficiaires de l'éleveur bovin sont mises à mal.

Afin d'élaborer ce signal d'alarme, une collaboration a été engagée avec le SPF Économie à la demande de la ministre Laruelle. En concertation avec tous les maillons de la chaîne, le SPF Économie a élaboré un système de marge brute simplifié. Deux variables ont été définies à cette fin : le prix d'une carcasse AS2 (en tant que base d'approximation du revenu de l'éleveur bovin) d'une part et le prix d'achat d'une ration d'aliments pour animaux d'autre

part. Le rapport entre ces deux variables est analysé sur base mensuelle par l'intermédiaire d'un ratio simplifié (exprimé en indice 2005=100). Le ratio de référence, qui équivaut à une moyenne mobile sur 18 mois du ratio simplifié, fait office de base pour le calcul du seuil supérieur et inférieur (+ ou -10 % par rapport à l'indice de référence). Lorsque le seuil supérieur ou inférieur du ratio simplifié est dépassé, la concertation de la filière est initiée.

Graphique 2 : Evolution du ratio simplifié (prix de vente/prix des aliments)

(Indice 2005=100)



Sources : Calculs internes, APFACA, BIRB

Avec ce système en usage, les maillons de la filière bovine se seraient réunis en décembre 2006 (seuil inférieur), en août 2008 (seuil supérieur), en août 2010 (deuxième dépassement du seuil inférieur) et en juillet 2013 (deuxième dépassement du seuil supérieur).

Depuis le mois de juillet 2013, ce graphique (de même que les données qui le composent) est publié sur le site Web du SPF Économie¹.

¹ http://economie.fgov.be/nl/fod/structuur/Monitoring_marktsectoren/rundvlees.